



Revue
historique

D'hier à
aujourd'hui

une histoire
d'appartenance



Caisse Desjardins des
policiers et policières

«La Caisse d'économie des policiers de Montréal, c'est la caisse de tous les membres de notre Fraternité. Ses fondateurs l'ont voulue telle. Elle a été greffée sur une force sociale, appelée à franchir les siècles.»
— Roger Chamberland, gérant-adjoint

Revue des agents de police, août 1955

Crédits

Publication et édition

Caisse Desjardins
des policiers et policières

Recherche

- Anne-Marie Bernier
- Marie-Claude Murray

Rédaction

- Anne-Marie Bernier

Comité de révision

- Anne-Marie Bernier
- Christine Gariépy
- Marie-Claude Murray
- Normand Prévost
- Johanne Therrien

Photographies

- Caisse Desjardins
des policiers et policières
- Revue des agents
de police
- Société du Musée de la
police de l'île de Montréal
et de l'île Bizard

Collaboration

- Wilmer Cameron
- Claude Chagnon
- Réjeane Maltais
- Yvon Séguin

Graphisme

Magma

Impression

RM Hébert



Pour rendre hommage plus particulièrement à chacun des 201 policiers et policières impliqués comme dirigeants à travers l'histoire de leur coopérative financière policière, ils vous sont présentés individuellement au fil des pages.

Table des matières

<u>1</u>	Fondée par des policiers	9
<u>2</u>	Administrée par des policiers et policières	17
<u>3</u>	La voix des membres	39
<u>4</u>	Au bénéfice des membres	55
<u>5</u>	Célébrations et succès	67
<u>6</u>	Au service des policiers et policières	75
<u>7</u>	Portrait 2016	103
	<ul style="list-style-type: none">• Chronologie	108

Merci!

**Cette publication est dédiée à tous ceux
et celles qui ont contribué à la création,
à l'évolution et au rayonnement de
la Caisse Desjardins des policiers et policières.**



Mot du président

Il y a 70 ans, la solidarité et le sentiment d'appartenance d'un petit groupe de policiers de Montréal les incitaient à fonder ce qu'est devenue, en 2016, l'institution financière par excellence des policiers et policières au Québec. Ce sont ces deux mêmes valeurs qui, aujourd'hui encore, confèrent à notre caisse tout le succès qu'elle connaît.

Nous profitons du 70^e anniversaire de fondation de notre coopérative financière policière pour publier cet ouvrage qui retrace son histoire et qui veut rendre hommage aux hommes et aux femmes, dirigeants, gestionnaires, employés, membres et partenaires qui ont contribué à son évolution.

Notre caisse résulte du regroupement de deux institutions qui partageaient les mêmes aspirations : celles d'améliorer les conditions financières des policiers et policières, à leurs bénéfices. C'est pourquoi cette publication parcourt, simultanément et par thématiques, les grands moments qui ont marqué l'histoire de chacune d'elles et, depuis 2009, celle de l'unique caisse au service des policiers et policières du Québec.

À sa lecture, plusieurs membres se reconnaîtront à travers les époques et revivront des moments marquants de l'essor de leur caisse et de leur communauté policière.

Ces pages relatent en réalité l'héritage légué aux présentes et aux futures générations de policières et de policiers. Car c'est à elles qu'appartient le pouvoir d'écrire l'histoire de leur Caisse Desjardins des policiers et policières pour les années à venir.

Bonne lecture et surtout, bon 70^e anniversaire!

Mario Desrochers
Président





Mot du directeur général

En cette année de célébration, nous souhaitons rappeler à la mémoire collective policière les personnes et les grands événements qui ont marqué l'histoire de notre coopérative financière, depuis sa fondation en 1946.

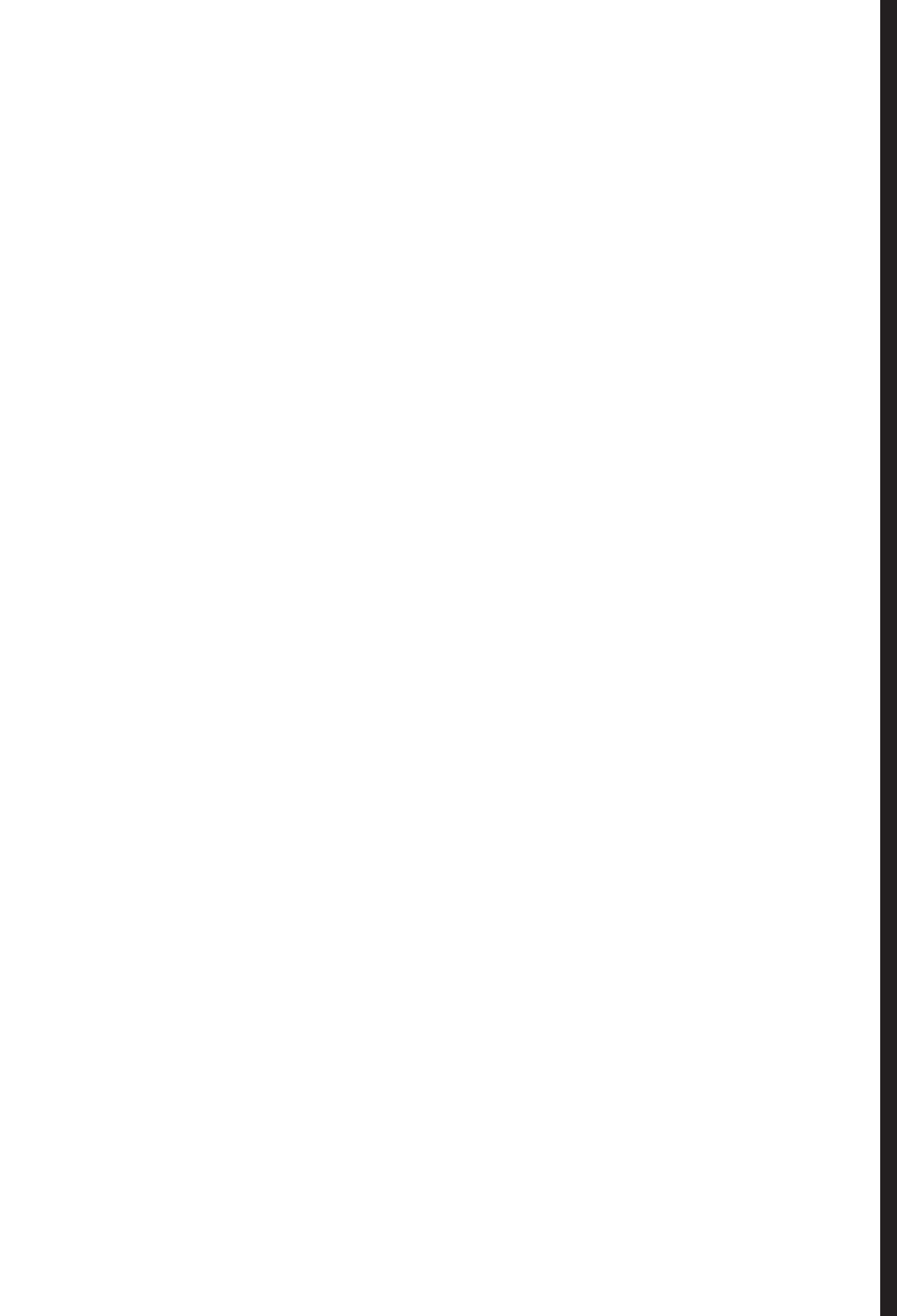
Si notre caisse connaît autant de succès aujourd'hui, c'est que ses membres fondateurs, ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés n'ont jamais perdu de vue l'essentiel : répondre avec grande distinction aux besoins financiers des policiers et policières et contribuer à la force économique de leur communauté.

Pour réaliser ce document, nous avons pris connaissance de toutes les archives laissées par nos prédécesseurs depuis la fondation en 1946. Ce document rassemble les passages, les anecdotes et les perles qui expriment le mieux l'écoute attentive des besoins des membres, les efforts soutenus déployés pour innover et inventer des services et des produits, l'avant-gardisme, l'audace et la détermination de toutes les générations de bâtisseurs qui ont traversé l'histoire de la Caisse.

Cette lecture du temps est une étape importante dans l'évolution de notre coopérative, qui la définit comme un acteur important dans l'évolution de la vie économique des policiers et policières et de leur communauté. Elle anime notre fierté à continuer d'édifier l'institution financière fondée par des policiers, administrée par des policiers et policières, au service des policiers et policières!

Normand Prévost
Directeur général





Fondée par des
policiers

«Le mouvement des caisses d'économie à travers les siècles a contribué à élever les peuples socialement, économiquement et spirituellement. Il est imprégné d'idéalisme et jette parfois la semence d'une autre entreprise coopérative. Il était évident à nos fondateurs, autant que pour nous, que les programmes de charité ne sont pas la solution à la pauvreté, mais prolongent plutôt cette mauvaise condition en ne fournissant à l'individu aucune initiative.»

— Guy L. Moisan, 1957

La Caisse d'économie des policiers de Montréal: un projet rassembleur

C'est au cours de l'année 1945 que l'idée de fonder une caisse d'économie s'installa peu à peu dans la tête d'une quinzaine de policiers. Conscients du bien-être qu'ils procureraient aux leurs, ces policiers jetèrent les premières bases de l'organisation d'une caisse d'économie.

LEUR BUT : FAIRE FRUCTIFIER LEURS ÉPARGNES, OBTENIR UNE SOURCE DE CRÉDIT À DES TAUX RAISONNABLES POUR ÉVITER QU'ILS NE SE RETROUVENT ENTRE LES MAINS DE PRÊTEURS DOUTEUX ET TOUJOURS PLUS COÛTEUX.

Revue des agents de police – juillet 1946
Patronnée par toutes les autorités

Quelques-uns des personnages les plus élevés des milieux municipal et policier présents à l'inauguration de la Caisse d'Économie.

Le conseil de direction de la Fraternité canadienne des policiers, section de Montréal (1944-1950)¹, nomma alors le lieutenant Jean-Paul Lapointe comme organisateur de la Caisse d'économie des policiers. Lors d'une première rencontre, huit des quinze participants qui se prononcèrent en faveur de la fondation d'une caisse d'économie remirent chacun 5,00 \$ au lieutenant Lapointe qui, avec ce capital initial de 40,00 \$, fut chargé d'organiser une caisse d'économie. En peu de temps, il prépara une constitution, fit souscrire des parts par plus de 200 membres et soumit à l'approbation du gouvernement les documents nécessaires à l'organisation de la coopérative financière policière.

Le 8 octobre 1945, les documents étaient déposés dans les archives du Secrétariat de la Province comme l'atteste la *Gazette Officielle du Québec* du 24 novembre 1945 (tome 77, n°47). La Fraternité mit immédiatement à la disposition de la Caisse un premier octroi ainsi que de l'ameublement nécessaire pour entreprendre les opérations.



1946

Une première assemblée de la Caisse, présidée par M. Roger Lavigueur, fut tenue le 3 janvier 1946 dans les bureaux de la Fraternité canadienne des policiers au 415 Sainte-Catherine est. Les règlements de base furent adoptés, ce qui permit d'opérer en vertu de la Loi des syndicats coopératifs du Québec. À cette même occasion, l'assemblée nomma un conseil d'administration.



**Le 8 février 1946,
les dix premiers sociétaires inscrits
dans les livres de la Caisse :**

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| 1. Roger Lavigueur | 6. Edgar Guimond |
| 2. Armand Morin | 7. Géo.-E. Paquette |
| 3. Géo.-A. Cookson | 8. Alphonse Paul |
| 4. Jean-Paul Lapointe | 9. Jacques G. Lajoie |
| 5. Amédée Comète | 10. Albert Baril |

¹ Jacques Rouillard et Henri Goulet, *Solidarité et détermination*, Les éditions du Boréal, 1999, p.67



Les premiers dirigeants

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. **Président**
Georges Paquette
1946-47
2. **Vice-président**
Amédée Comette
1946-49
3. **Secrétaire-gérant**
Armand Morin
1946-48
4. **Directeur**
Edgar Guimond
1946-63
5. **Directeur**
Audéal Jetté
1946-49

COMMISSION DE CRÉDIT

6. Louis A. Pharand
1946-49
7. Robert Désormeaux
1946-47
8. Jacques Gérin-Lajoie
1946






BUREAU D'AUDITION

9. Albert Baril
1946-55
10. Lionel Poupart
1946-52
1956-66
11. Alphonse Paul
1946-66

Le directeur du Service de Police de Montréal de l'époque, M. Fernand Dufresne, avait déclaré à cette occasion qu'il voyait d'un bon œil cette décision des membres de son service de prendre en main leur destinée économique. Il accorda alors du temps au secrétaire-gérant pour s'occuper des affaires de la Caisse, qui n'était alors ouverte que le vendredi de 12 h à 19 h. De plus, il concéda un petit local d'une superficie approximative de 150 pieds carrés dans l'ancienne annexe de l'hôtel de ville ainsi que quelques meubles essentiels et un vieux coffre-fort.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal



1946

En compagnie du directeur Fernand Dufresne, l'état-major de la police de Montréal s'est rallié en bloc à la Caisse d'Économie des Policiers, une des belles initiatives de la Fraternité. On voit ci-haut le dir.-adj. Alfred Bélanger (assis) en train de remplir la formule requise pendant que l'entourent, de gauche à droite : le sergt.-dét. A. Comète, vice-prés. de la Caisse; les insp. Frank Dumoulin (nord), Francis Rawley (ouest) et Alphonse Cantin, chef de la sûreté; l'insp.-adj. Joe Lévesque (est); le dir.-adj. Charles Barnes; l'insp. T.-O. Leggett (circulation) et le sergt.-dét. Armand Morin, gérant de la Caisse.

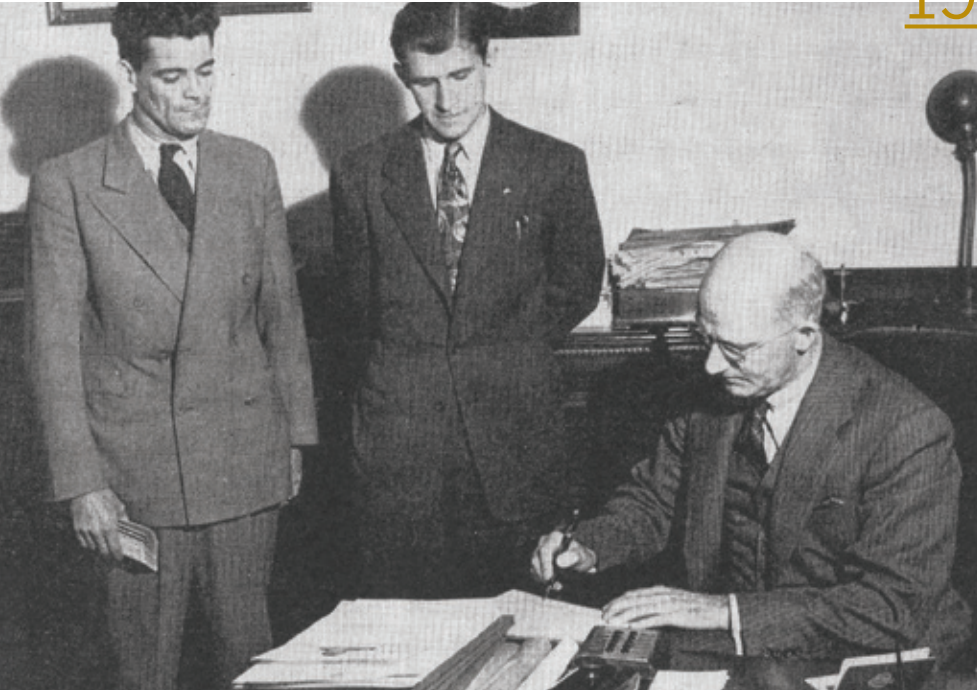
Des débuts modestes et difficiles

Une certaine réticence se faisait sentir chez les policiers. Comme toute nouveauté, le concept de caisse d'économie ne soulevait pas l'enthousiasme chez tous les policiers. Plusieurs doutaient de sa réussite et craignaient d'investir des économies durement gagnées et de les perdre. La distance que devaient parcourir les membres répartis aux quatre coins de la ville pour venir déposer leur épargne et faire les remboursements sur leurs prêts en rebutait plusieurs.

Les dépôts se faisaient rares tandis que les demandes de prêts abondaient. Avec l'approbation du conseil de direction de la Fraternité des policiers de Montréal, son président, M. Jean-Paul Lapointe, déposa quelques milliers de dollars à la Caisse, l'aidant par ce geste à répondre plus adéquatement aux nombreuses demandes d'emprunts. Pendant seize mois, la Fraternité a absorbé les dépenses encourues par les directeurs de la Caisse.

La campagne de recrutement lancée au début de septembre 1946 apporte à la Caisse des adhésions précieuses, dont l'entrée en bloc de l'état-major de la police municipale. Le directeur Fernand Dufresne et son état-major deviennent sociétaires de la Caisse, qu'ils estiment être l'une des plus belles initiatives de la Fraternité: «Nous devons féliciter la Fraternité, a déclaré M. Dufresne aux administrateurs de la Caisse, d'avoir songé à organiser une telle œuvre, tant pour habituer les officiers et agents à épargner sur leur salaire que pour les secourir à même le fonds commun et à un taux très bas, quand pour un motif ou un autre, l'un d'eux tombe dans la gêne. Une telle caisse aurait dû être organisée il y a douze ou quinze ans. Et aujourd'hui, nous n'aurions pas à déplorer le départ forcé de quantité d'excellents policiers incapables d'honorer leurs dettes parce qu'incapables de trouver un organisme de prêts désireux de les aider.»

1946



Revue des agents
de police – octobre 1946

Nouveau sociétaire

Le directeur de la police de Montréal, M. Fernand Dufresne, est ici photographié alors qu'il signe la carte de sociétaire de la Caisse d'Économie des Policiers. À gauche du directeur, on remarque le sergt-dét. A. Comète, vice-président de la Caisse et le sergt-dét. A. Morin, gérant.

Le chef policier faisait ces commentaires en signant sa carte d'entrée de la Caisse:

« Je suis fier de devenir l'un de vos sociétaires, a-t-il continué. Et j'engage fortement chaque officier et chaque agent à suivre cet exemple. Qu'ils songent à l'avenir. Nous sommes peut-être dans les sept années d'abondance. Qui pourra prédire notre sort dans les sept années de disette? »

Le directeur-adjoint Alfred Bélanger a abondé dans le même sens en s'inscrivant lui aussi au livre de caisse: «C'est avec plaisir que j'apporte mon propre témoignage de félicitations à la Caisse et à ses dirigeants. Que l'on se reporte aux saisies de salaires, aux poursuites judiciaires et aux sanctions légales subies par plusieurs policiers depuis trois ans et que l'on compare cet état des choses déplorable à la période qui s'étend depuis le 3 janvier dernier, date de la fondation de la Caisse. L'on verra alors les bienfaits énormes accomplis en un laps de temps aussi bref par la Caisse d'Économie des Policiers. L'on verra que lorsque les policiers veulent s'en donner la peine, ils peuvent épargner et utiliser ces argents à l'avantage de leurs confrères tout en en retirant eux-mêmes un profit substantiel.»²

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS DE MONTRÉAL

**Au terme de sa première
année d'existence, la Caisse
enregistre un actif de :**

25 750,49 \$

² Revue des agents de police, octobre 1946, p.69

La Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec : une initiative syndicale

Le 28 février 1968, la *Gazette officielle du Québec* annonçait la création de la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec (C.E.P.P.Q), à la suite de démarches entreprises l'automne précédent.

L'assemblée de fondation de la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec a été tenue le 5 mars 1968 à 20 h 30 à l'École de Police du Québec, rue Poupart à Montréal, sous l'initiative de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPO).

Pour l'occasion, les invités d'honneur furent :

- **M. J. Adrien Robert**, directeur de la Sûreté provinciale du Québec
- **M. Roméo Courtemanche**, directeur-adjoint
- **MM. Demeules et Leblanc**, de la direction de l'École de police

Dans le discours inaugural qu'il fut invité à prononcer, le directeur Adrien Robert s'exprima ainsi :



Je félicite l'Association des policiers provinciaux pour l'initiative qu'ils ont prise de vouloir réaliser un tel projet, projet si nécessaire à cause de la période que nous traversons, car votre caisse d'économie se devra de faire échec à toute cette publicité tapageuse dont sont victimes un grand nombre de nos policiers; surtout les jeunes que j'encourage d'une façon particulière à devenir membre de leur caisse d'économie. Car si tous les policiers prennent l'habitude d'épargner, ils en retireront une plus grande sécurité pour eux et leurs familles en plus d'aider leurs confrères dans le besoin. Je félicite aussi ceux qui ont accepté des postes de confiance et je les assure de mon appui. Nous aspirons tous à la sécurité, alors la Caisse d'économie, votre caisse, ne peut qu'être une version bénéfique de votre désir d'atteindre votre sécurité économique. Alors plus elle sera efficace, plus vite votre objectif sera atteint. »

Les premiers membres

Les membres fondateurs de la Caisse sont André Gendron, Raymond Richard et Guy Magnan, respectivement président, secrétaire et trésorier de l'Association des policiers provinciaux du Québec. Le premier déposant fut M. Roméo Courtemanche, un haut dirigeant de la Sûreté du Québec.

MISSION :

DE PAR SON SENS COOPÉRATIF, LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC A POUR BUT PRIORITAIRE L'ATTÉNUATION DU STRESS FINANCIER SI NÉFASTE SUR LA CARRIÈRE D'UN POLICIER. DANS LA MÊME VEINE, LA CAISSE TEND À CRÉER AU LIEU DE TRAVAIL UN CLIMAT DE CŒUR ET D'ÂME, CAR LES POLICIERS DOIVENT POUVOIR COMMUNIQUER ENTRE EUX, SE SENTIR MEMBRES D'UNE COMMUNAUTÉ ET NE PAS ÊTRE DE SIMPLES NUMÉROS. APPELONS CELA AVOIR UN BON MORAL OU ESPRIT D'ÉQUIPE, UNE COHÉSION HUMAINE SANS LAQUELLE UN GROUPE DE PERSONNES NE PEUT TRAVAILLER ENSEMBLE.



Les dirigeants fondateurs

COMMISSION DE CRÉDIT

6. Guy Rivard
1969-70
7. Yves Lefebvre
1969-70
8. Jean-Claude Forget
1969-73



CONSEIL DE SURVEILLANCE

9. André Gendron
1968
10. Jean Hamilton
1968
11. Raymond Bellemarre
1968

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

1. Émile Duval
1968

Vice-président

2. Raymond Richard
1968

Secrétaire-gérant

3. Guy Magnan
1968

Administrateur

4. Jacques Gauthier
1968-70
5. Denis Prémont
1969-83

LÉGENDE



Membre honoraire



Sûreté du Québec



Montréal

Les membres du bureau de l'Association des policiers provinciaux du Québec : Raymond Richard, André Gendron, assis, et Guy Magnan à sa gauche, discutent de la Caisse d'économie des policiers provinciaux qui sera lancée officiellement le mardi 5 mars, à l'École de police, au 550, Poupart, à Montréal.

Source : Revue *Au Devoir*, mars-avril 1968, page 4



1968

Selon un sondage effectué auprès des membres de l'APPQ, avant la fondation de la Caisse, celle-ci aurait cumulé un actif de 1 000 000 \$ au cours des trois premières années de sa fondation. De manière pratique, la Caisse sert au début à recevoir les dépôts des membres pour les primes d'assurance-vie offertes par l'Association. Dès 1969, ses dirigeants lui donnent un essor important : lors d'une tournée provinciale visant à faire accepter la seconde convention de l'Association, ils réussissent à convaincre la majorité des policiers d'investir à la Caisse d'économie le 50 % des primes d'assurances que le gouvernement va désormais assumer à leur place, une opération qui a été suivie d'une importante augmentation de dépôts à la Caisse.

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Au terme d'une année d'existence, la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec présente déjà un actif consolidé de :

183 495,00 \$

« La Caisse d'économie des policiers provinciaux veut et a toujours voulu permettre à tout membre de la Sûreté du Québec, indépendamment de son lieu d'assignation, de son grade ou de son niveau financier de bénéficier de sa propre Caisse, dans son propre milieu. »

— *Robert Vandemeulebrooke, gérant*

Administrée par des

policiers et policières

En 1969, Guy Moisan écrit dans la *Revue des agents de police* concernant le renouvellement des cadres dirigeants et la pérennité de la Caisse : « Espérant continuer dans l’optique que s’étaient fixée les fondateurs de votre caisse qui voulaient bâtir quelque chose de durable et de solide, nous avons la certitude d’en conserver la propriété et le contrôle. (...) Il importe d’avoir à l’esprit le proverbe chinois qui suit : “Si tu fais des plans pour un an : plante du riz ; si tu fais des plans pour vingt ans : plante des arbres ; si tu fais des plans pour trente ans : forme des hommes.” »

Les dirigeants

Au cours de sa grande histoire, depuis 1946 pour Montréal et depuis 1968 pour la Sûreté du Québec, la Caisse aura pu compter sur l'engagement de 201 policiers et policières. Ensemble, ils ont cumulé à ce jour 1703 années de dévouement et d'engagement envers la Caisse.

Autant de personnes qui ont échangé, discuté, argumenté, planifié, organisé, surveillé, géré; se sont passionnées, formées, opposées, rassemblées, mobilisées et ont apporté le meilleur d'elles-mêmes pour faire grandir la Caisse. Multipliant bien souvent leurs engagements au sein d'autres entités de Desjardins et de plusieurs organisations policières, elles ont contribué à faire rayonner la Caisse et à faire grandir la grande communauté policière.

Bref, elles se sont investies dans la force économique policière, en rencontrant parfois des embûches, mais en connaissant surtout de très beaux succès.

1954



Conseil d'administration

Voici le nouveau bureau de direction de la caisse d'économie de la police de Montréal, comme élu à la récente réunion annuelle tenue en la salle de la Police. On voit assis et de gauche à droite; le lieutenant P. Bouchard, le lieutenant H. Payette et le sergent R. Chamberland, tous de la commission de crédit; le capitaine-détaché M. Meunier, vice-prés.; le lieutenant E. Guimond, président.; le sergent-détaché G. Moisan, secrétaire; le capitaine A. Rodrigue, et le sergent-détaché L. Poupart, directeurs. Debout, l'agent J-P. Guindon et le lieutenant A. Paul, de la commission de vérification.

Évolution de la représentation des membres aux instances

Chez les policiers de Montréal

Au départ, seuls les membres actifs de la Fraternité des policiers de Montréal sont éligibles aux instances décisionnelles de la Caisse qui se composent de cinq sièges au conseil d'administration, trois au conseil de surveillance et trois à la commission de crédit. Dès 1965, un sixième poste ajouté au conseil d'administration est réservé à un représentant des « pensionnaires » du Service de Police de Montréal, lequel sera élu par les retraités seulement. Le premier élu à ce poste est M. Téléphore Roy. En 1966, étant donné que le gérant est dès lors dégagé de ses fonctions policières afin de se vouer exclusivement au service de la Caisse, un nouveau siège d'administrateur est ajouté au conseil d'administration.

Vingt années s'écouleront avant d'observer de nouveaux changements à la représentativité des membres alors que deux nouveaux postes réservés aux retraités seront ajoutés au conseil d'administration en 1986.

L'adoption, en 1997, de la Loi 69 qui régit les caisses d'épargne et de crédit et modifie la structure organisationnelle de la Caisse, entraîne l'abolition de la commission de crédit et le changement du rôle du conseil de surveillance qui devient le conseil de vérification et de déontologie. Afin de conserver la représentativité des membres au sein des différents conseils, la plus haute instance est portée à onze sièges et le nouveau conseil de vérification et de déontologie est majoré de deux. Mais la nouvelle Loi sur les coopératives de services financiers et la mise en place par les Services d'inspection et de vérification du nouveau cadre de surveillance continue à distance provoquent, en 2001, la réduction du conseil de vérification et de déontologie à trois administrateurs.

En 2003, un important amendement est apporté à la constitution de la Caisse, favorisant l'adhésion et la contribution à part entière de l'ensemble des policiers municipaux et fédéraux. À l'intention de ces nouveaux groupes de membres, on prévoit l'ajout potentiel de cinq nouveaux sièges au conseil d'administration, à raison d'un siège par 1 000 membres issus de chacun de ces groupes. On réserve aux membres de chacun des groupes le privilège d'élire leurs représentants. Ce n'est qu'en 2008 que l'ajout de l'un de ces postes se concrétisera lorsque le groupe des agents de la paix municipaux autres que ceux de Montréal atteindra 1 000 membres. Le premier policier à occuper ce siège est François Lemay, policier au Service de police de Châteauguay.

Téléphore Roy
1965



François Lemay
2008 à ce jour



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Années 1970



Une réunion du conseil d'administration de la Caisse d'économie des Policiers provinciaux du Québec dans les années 1970

Chez les policiers de la Sûreté du Québec

Initialement, le conseil d'administration était composé de quatre officiers et le conseil de surveillance de trois. Dès 1969, la structure s'organise : on met en place la commission de crédit composée de trois membres, on ajoute un poste au conseil d'administration et un au conseil de surveillance pour un total de douze dirigeants. En 1974, on améliore la voix des membres en ajoutant deux autres sièges au conseil d'administration, ce qui permet d'assurer une représentation des membres par région. À compter de 1983, un poste est ajouté à l'intention des employés civils de la Sûreté du Québec. En 1991, la Caisse accueille sa première femme dirigeante : la policière Carole Cloutier. À ce moment, le conseil d'administration est composé de huit représentants de différentes régions administratives, deux du district de Montréal, un représentant des retraités et un employé civil de la Sûreté du Québec. Une situation qui demeurera ainsi jusqu'à l'ajout, en 1996, d'un second siège dédié aux retraités.

En 2001, à l'instar du Mouvement Desjardins en profonde restructuration, on procède à une refonte importante des règles de constitution. Dorénavant, le conseil d'administration sera composé de 8 dirigeants : 2 policiers actifs représentant l'Est-du-Québec, 2 représentant l'Ouest, 1 retraité de la région de Montréal, 1 retraité de la région de Québec, 1 employé civil et 1 représentant de l'Association des policiers provinciaux du Québec. En 2007, ce dernier siège a été aboli par souci de transparence et d'équité pour les autres groupes de membres.

Depuis le regroupement

En 2009, la composition de la nouvelle caisse fait l'objet d'un consensus établi en fonction du nombre de membres de chacun des groupes et de leurs volumes d'affaires. Le nouveau conseil sera constitué de 11 membres :

- 6 représentants du groupe de Montréal
(2 sièges réservés aux actifs, 2 aux retraités et 2 mixtes)
- 4 représentants du groupe Sûreté du Québec
(2 de la Région Est, 2 de la Région Ouest)
- 1 représentant des policiers municipaux autres que Montréal

L'ajout de sièges potentiels pour les groupes Sûreté du Québec et policiers municipaux autres que Montréal est également prévu au règlement en fonction du développement des groupes.

En 2014, pour rejoindre le nombre minimal de dirigeants par strate de caisses recommandé par la Fédération des caisses Desjardins du Québec en suivi au 21^e congrès, le conseil d'administration est bonifié de deux nouveaux sièges : un pour le groupe Montréal et un pour celui de la Sûreté du Québec.

Considérant l'augmentation du nombre de membres chez les policiers municipaux autres que Montréal, un second siège réservé à ce groupe est ajouté au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Carole Cloutier
1988-1996



LÉGENDE

	— Membre honoraire
	— Sûreté du Québec
	— Montréal

Le programme Jeune dirigeant stagiaire Desjardins

C'est au milieu des années 2000 que le Mouvement Desjardins lance ce programme qui offre aux jeunes de 18 à 30 ans la possibilité de réaliser un stage d'une durée minimale d'un an au conseil d'administration de leur caisse. Une opportunité que retiennent nos deux institutions financières policières qui y voient l'occasion d'assurer aux policiers de demain une voix au conseil pour faire entendre leurs besoins et attentes spécifiques.

La formule permet également à la Caisse de développer et d'entretenir avec la jeune clientèle une culture axée sur la confiance, de bonifier son offre de services envers les jeunes membres et, surtout, de préparer une nouvelle génération de dirigeants. D'ailleurs, plusieurs dirigeants ont poursuivi leur engagement auprès de la Caisse en tant que dirigeants élus.

Les Jeunes dirigeants stagiaires au fil du temps :

Alexandre Bourret
2004

Marie-Josée Blanchet
2006-2007

Jean Prud'homme
2006-2007

Emmanuel Bouchard
2008

Carl Bêliste
2008

Marc-André Proulx
2012-13

Pierre-Hugues Lussier
2012-13

Stacy Bissonnette
2014

Karine Sirois
2014

Katerine Bélanger
2015 à ce jour

Alexandre Bourret
2004



Pierre-Hugues Lussier
2012-2013



Katerine Bélanger
2015-2016





La présidence

Le président de la caisse est le premier officier en autorité. Il détient cette autorité du conseil d'administration et l'exerce sous son contrôle.

À titre de premier officier:

- Il est le représentant et le porte-parole officiel de la caisse;
- Il préside les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration;
- Il est membre d'office de tous les comités formés par le conseil d'administration, sauf décision contraire du conseil d'administration;
- Il voit à la réalisation des objectifs de la caisse et s'assure de l'exécution des décisions du conseil d'administration;
- Il s'acquitte des autres devoirs attachés à sa charge ou qui lui sont spécifiquement confiés par le conseil d'administration.

Les présidents au fil des ans

“

« Seuls nous pouvons faire si peu ; ensemble nous pouvons faire beaucoup. »

— Helen Keller

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS

DE MONTRÉAL

Géo E. Paquette



1946

Audéal Jetté



1945

1947-49

A. Rodrigue



1950

1951

Alfred Arbour



Edgard Guimond



1952-58

1960

1959-65

M. Meunier



André Dupuis



1966

1965

1967-68

Marcel Alexander



Paul Filteau



1969

1970

1975

Joseph Gervais



Jean-Guy Blanchette

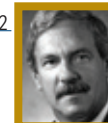


1976-78

1975

1979-82

Wilfrid Bouchard



1980

1983-88

1985

Émile Bisailton



1989-95

Jean Cardinal



1996-2000

1995

Jacques Dextrateur



2000

2012

2005

Richard Nardoza



2013-14

2010

Mario Desrochers



2015

Depuis 2015

Joseph Gervais

Son engagement envers la Caisse s'étend sur deux périodes. Élu au conseil d'administration en 1969, il en devient le président de 1969 à 1975. Après une pause de deux ans, il fera un retour au conseil d'administration de 1979 à 1982. C'est sous sa gouverne que la Caisse s'ouvre à l'ensemble des policiers de la Communauté urbaine de Montréal.

Jean-Guy Blanchette

En 1966, il joint le conseil d'administration de la Caisse d'économie des policiers de Montréal. Il en sera le président de 1976 à 1978 et de 1983 à 1988. Sous sa gouverne, la Caisse atteindra le cap des 50 millions d'actif en 1984 et connaîtra également une période plus tumultueuse avec la syndicalisation des employés entre 1987 et 1988. Il a aussi été représentant au conseil d'administration de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec durant de nombreuses années.

Wilfrid Bouchard

Élu au conseil d'administration en 1970, il y siègera jusqu'en 1987. Il deviendra le 11^e président de 1979 à 1982. À son arrivée, la caisse comptait environ 5 000 membres et disposait d'un actif de 13 millions de dollars.

Émile Bisailon

Dirigeant au conseil d'administration depuis 1982, il en devient le président en 1989 alors que la Caisse franchit les 100 millions d'actifs financiers. À partir de ce moment, la Caisse connaîtra une croissance exponentielle qui lui vaudra considération et admiration au sein du réseau des caisses d'économie comme du Mouvement Desjardins. Ses représentants, dont M. Bisailon, seront désormais invités à faire partie de nombreux comités et tables de travail. Cette période est marquée par le rayonnement de la Caisse, qui est de toutes les tribunes.

Jean Cardinal

D'abord élu à la commission de crédit en 1987, il passe au conseil d'administration en 1988, dont il deviendra président en 1996, fonction qu'il occupera jusqu'en 2000. Très engagé également auprès de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, où il siège pendant plusieurs années, il sera un acteur de premier plan dans la lutte qui divise les caisses d'économie quant à leur affiliation à Desjardins. Il aura été une des trois personnes déléguées à l'élaboration du protocole qui lie les caisses d'économie à la Fédération. En 2001, il rejoint l'équipe de direction à titre de directeur général adjoint. Il travaillera alors activement à la mise en place du Centre de financement aux entreprises des caisses de groupes, jusqu'à sa retraite.

Jacques Dextrateur

Élu au conseil d'administration en 1998, son engagement, son leadership et la primauté qu'il accorde à l'intérêt des membres sont rapidement reconnus par ses collègues dirigeants, qui le portent à la présidence dès l'an 2000. Premier artisan du projet de création d'une seule caisse au service de l'ensemble des policiers au Québec, il est le principal instigateur du rapprochement des deux caisses policières. Sa diplomatie, son écoute et son respect des personnes font de lui un véritable ambassadeur de la coopération dans son sens propre. Le conseil des représentants des caisses de groupes de la Fédération des caisses Desjardins du Québec a également bénéficié de la qualité de son engagement pendant plusieurs années. Il est toujours membre du comité exécutif de la Caisse.

Richard Nardoza

Il a siégé au conseil d'administration de 2002 à 2014, dont la dernière année à la présidence. Il a également fait partie du comité stratégique qui a rendu possible le projet de regroupement de 2009, a pris part au comité de sélection de la Fondation Desjardins et a siégé au Conseil des représentants des caisses de groupes du Mouvement Desjardins de 2009 à 2013.

LÉGENDE

	Membre honoraire
	Sûreté du Québec
	Montréal

Les présidents au fil des ans

66

« *Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite.* »

— Henry Ford

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS

PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Émile Duval



1968

1965

Jacques Gauthier



1969-70

1970

Guy Gaucher



1971-73

1974-80

Wilmer Cameron



Patrick Larivière



1981-83

1980

1984-86

Roland Gagnon



Paul Richardson



1987-88

1985

1989-90

Noël Lefebvre



Clermont Vachon



1991-97

1990

1995

Guy Côté



2003-08

2000

1998-2002

Michel Leduc



2005

Guy Gaucher

Son passage à la Caisse débute en 1969 alors qu'il joint le conseil d'administration dont il deviendra vice-président puis président de 1971 à 1973. Après une courte pause en 1983, il fera un retour en 1984, toujours au conseil d'administration, jusqu'en 1988. On lui doit, entre autres, l'acquisition de la bâtisse sur la rue Parthenais ainsi que son projet de développement. Son engagement d'une quinzaine d'années lui vaut le titre de membre honoraire en 2009.

Wilmer Cameron

D'abord dirigeant en 1969 et 1970 au sein du conseil de surveillance, il passe au conseil d'administration de 1971 à 1983, dont il deviendra président de 1974 à 1980. Il poursuivra au conseil de surveillance de 1983 à 1990, dont il sera également président les trois dernières années. En parallèle, il effectue un mandat au conseil de surveillance de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec. C'est au terme de sa présidence que seront conclues l'affiliation au Mouvement Desjardins et la conclusion d'une entente avec la Sûreté du Québec pour l'instauration d'un premier système de Paie intégrale volontaire.

Clermont Vachon

Élu au conseil d'administration de 1984 à 1997, dont les huit dernières années à la présidence, il siège également de nombreuses années à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec. Ardent défenseur des avantages du modèle d'affaires des caisses d'économie, on lui reconnaît également une grande considération pour l'opinion des membres. Il reçoit le titre de membre honoraire en octobre 2009.

Michel Leduc

En 1989, M. Leduc siège à la commission de crédit de la Caisse. L'année suivante, en 1990, il se joint au conseil d'administration, auquel il siègera jusqu'en 1997. Son engagement le mènera à occuper le poste de président de la Caisse entre 1998 et 2002. Avec l'appui de l'équipe en place, il a mis tout son dévouement au bénéfice des membres afin de trouver des solutions innovantes pour répondre aux besoins de liquidités de la Caisse.

Guy Côté

M. Côté a d'abord siégé à la commission de crédit de la Caisse de 1990 à 1996, avant de rejoindre le conseil d'administration à partir de 1997. En tant que président de la Caisse, il a été l'un des principaux instigateurs du projet de regroupement en une seule caisse au service de l'ensemble des policiers et policières au Québec. Sa solide compétence en gestion financière et sa fine connaissance des structures de Desjardins ont fait de lui un leader averti de grande qualité. En reconnaissance pour son apport indéniable, il obtient le titre de membre honoraire à son départ en 2014, après 25 années d'engagement.

LÉGENDE

	Membre honoraire
	Sûreté du Québec
	Montréal



Le jeudi 15 octobre 2009, un cocktail « Reconnaissance » a été organisé pour rendre hommage aux membres honoraires et, du même coup, leur permettre de se rencontrer et d'échanger avec les actuels dirigeants et gestionnaires. Une soirée émouvante, empreinte de souvenirs et de fierté!

De gauche à droite :
 MM. Yvon Séguin,
 Gaston Malo,
 Jean-Paul Desmarais,
 Henri-Paul Tremblay,
 Jean Cardinal,
 Mme Chantal St-Amant,
 MM. Georges Coallier,
 Rock Gosselin,
 Jean-Guy Blanchette,
 Clermont Vachon,
 et Wilmer Cameron.

2009

Parmi les dirigeants qui ont laissé leur trace

En août 1993, le Conseil d'administration crée une catégorie de membres honoraires pour les anciens dirigeants qui se sont démarqués par leur dévouement, leur engagement et les nombreuses années passées au sein de la caisse d'économie. Messieurs Roger Chamberland, David Miller, Guy L. Moisan et Jean Guy Blanchette sont les premiers à recevoir le titre de membre honoraire.

Au fil des années, d'autres nominations se sont ajoutées pour reconnaître l'apport de dirigeants sortants.



Jean Beaudoin

Élu au conseil d'administration de la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec à compter de 2003, il est l'un des instigateurs et des principaux acteurs qui ont rendu possible le projet de regroupement de 2009. Il se retire du conseil d'administration en 2010, heureux des résultats de son engagement.



André Bouchard

Dirigeant au conseil d'administration de 1992 à 2013, dont plusieurs années à titre de secrétaire, il s'est impliqué au sein de divers comités. Le respect des engagements des membres envers la Caisse ainsi qu'une gestion équitable et reconnaissante des ressources humaines lui tenaient particulièrement à cœur.

LÉGENDE



Membre honoraire



Sûreté du Québec



Montréal



Léo Cantin

Il a siégé au conseil d'administration de 1987 à 1994. Il a créé en 1971 le comptoir de services à Québec, duquel il a été le responsable jusqu'à sa retraite en 1988. Un homme engagé qui dépannait régulièrement ses confrères en leur offrant des avances de fonds... à même son argent de poche personnel! Autres temps, autres mœurs!



Roger Chamberland

En tant que dirigeant élu, il siège à la commission de crédit de 1948 à 1963 et y participe par la suite de 1964 à 1980 en tant qu'assistant-gérant. Dès la fondation de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, il siège à son conseil d'administration comme secrétaire et en 1971, après un mandat à la présidence, il y sera nommé directeur honoraire. Son engagement de tous les instants, sa présence assidue et continue sur une très longue période et son ardeur à aider les membres à améliorer leur situation financière sont admirables.



Georges Coallier

D'abord élu au conseil de surveillance en 1982-1983, il passe au conseil d'administration dès 1984. Il y sera reconduit jusqu'en 2005 alors qu'il décide de passer le flambeau après 24 ans d'engagement. Son assiduité et sa participation active ont fait de lui un candidat recherché pour des projets spécifiques de la Caisse. En ce sens, il a été membre du comité exécutif pendant de nombreuses années.



Jean-Paul Desmarais

Il a siégé au conseil d'administration de 1982 à 1996, l'année du 50^e anniversaire de la caisse. L'actif atteint à ce moment 165 millions, la Caisse compte 37 employés et ristourne déjà pour une cinquième année consécutive. Très bon collaborateur, son empathie et sa pondération ont fait de lui un collègue apprécié.



Rock Gosselin

M. Gosselin a joint l'équipe en 1984, au sein de la commission de crédit. Il est le premier officier de direction à devenir dirigeant de la Caisse. Jusqu'à la réforme du conseil de vérification et de déontologie en 1997, on peut estimer qu'il aura participé à au moins une rencontre par semaine pour l'étude des dossiers de crédit. Il part en 2008 après 25 années de fidélité.



David Miller

C'est d'abord au conseil de surveillance que M. Miller commence son implication, de 1956 à 1963. Reconnu par ses pairs pour son assiduité et sa grande disponibilité, il se joindra ensuite à la commission de crédit en 1964 et il y occupera ces fonctions jusqu'en 1978.



Henri-Paul Tremblay

Il fait d'abord une première entrée à la commission de crédit en 1981-1982 puis revient en force au conseil d'administration en 1986 où il siégera jusqu'en 2007 à titre de représentant des retraités. Il a mis sa fougue et sa passion au service des membres de la Caisse. De tout temps membre du comité Ressources humaines, l'équité et le respect des gens ont été ses priorités.

La direction générale

En se donnant une caisse d'économie, les membres fondateurs voulaient prendre le contrôle de leur destinée financière.

Dès le début, la Caisse bénéficia de la collaboration du chef de police, qui accorda quelques heures par semaine au secrétaire-gérant, à qui revenait la responsabilité d'opérer les affaires de la Caisse.

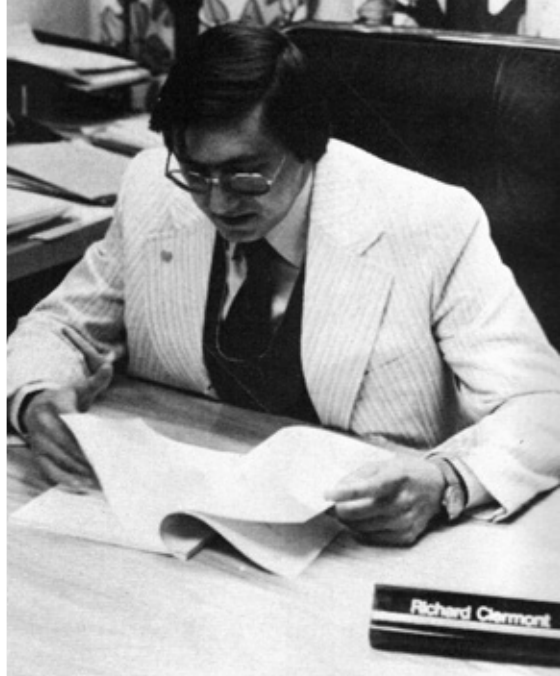
Selon les règles d'organisation fixées en 1951, même si les officiers étaient admissibles comme membres, seuls les membres de la Fraternité pouvaient occuper des fonctions d'officiers à la Caisse. Avant d'accéder à la gérance, un administrateur devait obligatoirement avoir siégé au moins quatre ans au conseil d'administration ou à la commission de crédit.

Lorsque les bénéfices suffisaient pour payer les dépenses du début et de l'organisation, c'était l'habitude d'établir une sorte de rémunération pour le gérant de la Caisse. Cependant, c'était là le seul paiement en argent accordé aux officiers de la Caisse; le président, le vice-président et le secrétaire-gérant donnant, dans un esprit de coopération, leur temps et leurs connaissances.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 1964, un membre propose que le gérant et l'assistant-gérant demeurent en permanence et uniquement au service de la Caisse afin de mieux se dévouer aux intérêts des membres. La proposition est acceptée en principe et demeure un sujet à l'étude. Le Capitaine Jean-Paul Lapointe en approuve l'idée mais croit qu'il est prématuré de la mettre en exécution. En septembre 1966, la Caisse obtient la libération d'un premier policier pour œuvrer à titre de gérant de la Caisse. Monsieur Guy L. Moisan occupa le premier la fonction.

Mars
1957

**LES MEMBRES ADOPTENT À L'UNANIMITÉ LE BUDGET DE L'ANNÉE SUIVANTE.
FAIT À NOTER : AUCUN MEMBRE DU BUREAU DE DIRECTION N'A OBTENU NI DEMANDÉ
D'AUGMENTATION D'INDEMNISATION POUR CET EXERCICE FINANCIER. LE MOT
D'ORDRE ÉTAIT LE SUIVANT : TANT QUE LES POLICIERS N'AURONT PAS OBTENU
UNE AUGMENTATION DE SALAIRE SUBSTANTIELLE POUR EUX, AUCUN MEMBRE
DU BUREAU DE DIRECTION N'EN DEMANDERA.**



Les directeurs généraux au fil des années

“

« La vraie réussite d'un leader se trouve dans le fait qu'il laisse derrière lui, dans d'autres hommes, la conviction et la volonté de continuer. »

— Anonyme

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS

DE MONTRÉAL

Armand Morin



1946-48

1945

Guy L. Moisan



1949-66

1950

André Dupuis



1967-79

1965

1975

Paul Filteau



1980-1995

1980

Yvon Séguin



1996-2007

1995

2000

2005

Normand Prévost



2007
à ce jour

2015

Armand Morin

C'est au sergent-détective Armand Morin que nous sommes tous redevables de la fondation et de la mise en activité de la caisse d'économie. Personne ne peut ignorer les longues heures de travail que requiert une entreprise de cette nature. Elle exige certainement une grande force de caractère et un grand attachement au devoir. En 2006, on donne son nom à la première bourse étudiante, en reconnaissance pour son apport considérable, mais aussi pour l'importance qu'il accordait à aider et à soutenir les jeunes policiers.

Guy. L. Moisan

Élu au conseil d'administration en 1949 au titre de secrétaire-gérant, fonction qu'il a cumulée en plus de son poste de sergent-détective jusqu'en 1965, il fut le premier policier dégagé du Service pour œuvrer à temps plein à la Caisse, dont il assura la gestion à temps plein en 1965. Il retourna en 1966 à ses fonctions policières en poursuivant son engagement à la Caisse à titre de dirigeant du conseil d'administration jusqu'en 1972. Son apport prolifique fut reconnu en 1993 alors qu'il obtint le titre de membre honoraire.

André Dupuis

D'abord dirigeant au conseil d'administration dès 1964, il occupe la présidence de la Caisse pendant une année avant d'en assurer la gérance à compter de 1967. On lui doit une réforme complète de la réglementation de la Caisse en 1968 et l'instauration de solides structures administratives. Il ne craignait pas les projets d'envergure et sous son impulsion, le conseil d'administration s'est démocratisé davantage pour le bien des membres. Il multiplie par ailleurs les échanges avec les directeurs de banques, de Caisses et d'autres administrations financières afin de prendre exemple de leurs meilleures pratiques. Il est l'un des principaux artisans du projet de construction du 460 Gilford. Il termine son engagement au sein de la Caisse à titre de conseiller technique au gérant de 1980 à 1987.

Paul Filteau

Il a donné le meilleur de lui-même pendant ses 30 années d'engagement à la Caisse. Il commence au sein du conseil d'administration pendant quatre années, dont la dernière à la présidence. S'ensuivent 26 années à la gestion interne de la Caisse; 10 ans en tant qu'assistant-gérant et 16 ans à titre de directeur général. Ses très bonnes connaissances financières ont permis à la Caisse d'affronter avec succès ses premiers défis de capitalisation en fonction d'une croissance soutenue et progressive. Sous son administration, on assiste à la multiplication des produits et services (prêt hypothécaire, régime enregistré d'épargne retraite, adhésion à l'Assurance-vie Desjardins) et au versement d'une première ristourne aux membres. Sa compétence financière est reconnue à travers le Mouvement Desjardins vis-à-vis duquel il n'hésite jamais à prendre position en faveur des caisses. À son départ en 1995, il cède à ses successeurs une institution prospère dans une position enviable qui, sous sa gouverne, a atteint de nombreux sommets de performance.

Yvon Séguin

Il entreprend sa longue carrière à la Caisse en 1969, d'abord comme dirigeant au conseil de surveillance. En 1970, il passe au conseil d'administration où il siégera pendant neuf ans, cumulant simultanément d'autres fonctions auprès de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec et de Fiducie Québec. Il rejoint l'équipe interne à titre de directeur épargne en 1980. Il devient directeur général en 1996, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en janvier 2007. À ce titre, il siège également de nombreuses années à l'Association des directeurs généraux à titre de représentant des caisses de groupes. C'est sous sa direction que les communications avec les membres et la promotion de la Caisse ont pris toute leur importance. Sa passion, sa vision et son leadership ont été porteurs de nombreuses belles réalisations, dont la création du Centre d'affaires des caisses de groupes, dont il fut également président. Il est aussi important de mentionner qu'il fut parmi les précurseurs du projet de création d'une seule caisse pour l'ensemble des policiers au Québec.

LÉGENDE

	Membre honoraire
	Sûreté du Québec
	Montréal

Les directeurs généraux au fil des années

“

« La gestion est de bien faire les choses, le leadership est de faire les bonnes choses. »

— Peter F. Drucker

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS

PROVINCIAUX DU QUÉBEC

Guy Magnan



Madeline Lemay



1968

1965

Robert Vandemeulebrooke



1969-79

1970

Richard Clermont



1979-89

1980

Marcel André Charest



1989-90

Chantal St-Amant



1991-2008

1990

2010

Guy Magnan /Madeleine Lemay

Les débuts de la Caisse sont modestes. Elle utilise non seulement les locaux de l'APPQ, mais aussi son personnel. Pendant quelques semaines, Guy Magnan, trésorier de l'Association, fait office de gérant. Il est remplacé à cette fonction par une jeune employée de l'Association, Madeleine Lemay.

Robert Vandemeulebrooke

Il entre en fonction le 22 septembre 1969. Inspecteur pour la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec pendant quatre ans, il possède un bagage impressionnant de connaissances en comptabilité et de l'expérience pratique dans la gestion des caisses d'économie. À compter de 1973, il entreprend des discussions auprès des autorités gouvernementales pour la mise sur pied du système de paie volontaire (dépôt direct de la paie). Dynamique et déterminé, il s'engage activement dans l'objectif de voir la Fédération des caisses d'économie s'affilier aux caisses populaires afin que les membres accèdent au service inter-Caisses. Lorsqu'il quitte son poste après 10 ans de dévouement, la Caisse atteint un actif de plus de cinq millions de dollars.

Richard Clermont

Professionnel provenant de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, c'est sous sa direction que les premières tournées provinciales en milieu de travail ont débuté afin de promouvoir auprès des policiers la déduction à la source. Les premiers financements hypothécaires ont également été consentis sous sa gouverne. Reconnu pour la place qu'il a toujours accordée aux personnes, il avait le souci de toujours mieux servir les membres ainsi qu'un don véritable pour reconnaître et valoriser les talents au sein de son équipe.

Marcel André Charest

Son premier mandat à son arrivée : trouver un nouveau local pour la Caisse. Ardent défenseur de la bannière Desjardins, c'est sous sa gouverne que la Caisse change sa dénomination sociale pour Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec.

Chantal St-Amant

Elle entre au service de la Caisse en 1978 et gravit un à un les échelons. L'année de sa nomination, la Caisse devient la grande gagnante au Mérite des gens en mouvement, se voyant décerner des prix dans les catégories Meilleur développement, Meilleure gestion des ressources humaines et Meilleur engagement coopératif, en plus de se voir couronnée du titre de Caisse de l'année. Grâce à sa gestion financière rigoureuse, la Caisse, qui n'avait aucune réserve à son arrivée, parvient à offrir une ristourne en 2007. Sous sa direction, l'actif connaît une croissance soutenue, passant de 30 à 200 millions de dollars. Très engagée, elle s'implique auprès de la Fédération des caisses d'économie, siège à plusieurs comités ainsi qu'à l'Association des directeurs des caisses Desjardins du Québec. En reconnaissance pour ses 30 années d'engagement, elle reçoit le titre de membre honoraire en 2009.

LÉGENDE

	Membre honoraire
	Sûreté du Québec
	Montréal

Des policiers dans l'équipe de direction

Cette présence policière quotidienne dans des fonctions-cadres est une particularité importante de la Caisse des policiers. D'une part, elle permet d'établir et de maintenir une relation d'affaires durable et personnalisée avec les membres et, d'autre part, avec les organisations et organismes policiers, précieux partenaires de la Caisse. De plus, ces représentants transmettent et assurent la culture policière à l'intérieur de l'organisation, ce qui optimise le sentiment d'appartenance des membres envers leur caisse.

Officiellement ajoutée à la convention de travail des policiers de Montréal, cette spécificité trouve ses origines dans une demande du conseil d'administration de la Caisse.

Dans le procès-verbal de l'assemblée générale de 1964, au rapport du gérant Guy L. Moisan, on peut lire :



À l'article élection, je dois vous informer qu'en raison du nouveau projet de loi 8 concernant les Caisses d'économie et de crédit du Québec, le lieutenant Roger Chamberland, qui occupait le poste de commissaire de crédit depuis 1948, a dû résigner ses fonctions à cette commission, son mandat ne devant expirer qu'en 1965. Cependant, je dois vous informer que le Lieutenant R. Chamberland, par un vote unanime du Conseil d'administration de la Caisse, a été engagé comme assistant-gérant de la Caisse pour une période de trois ans et aura en outre comme tâche la responsabilité des employés non permanents de la Caisse ainsi, qu'en général, la surveillance des heures supplémentaires de tous les employés de la Caisse. Il agira également comme secrétaire de la Commission de crédit mais n'aura pas droit de décision. »

Réal Laurin
1975-86



Marc De Niverville
1991-98



Jean Riopel
1998



Les policiers dégagés de leurs fonctions policières dans l'histoire de la Caisse

Guy L. Moisan
1964-66

Roger Chamberland
1966-80

André Dupuis
1967-79

Paul Filteau
1970-95

Réal Laurin
1975-86

Yvon Séguin
1980-2007

Gaston Malo
1987-96

Marc De Niverville
1991-98

Richard Hanna
1997-2014

Jean Riopel
1998

François Leblanc
1999

Jean Cardinal
2001

Normand Prévost
2002 à ce jour

Alexandre Bourret
2006

Hélène Ferland
2007-12

Olivier Lapointe
2011 à ce jour

Michel Boutin
2012 à ce jour

Marc Bédard
2014 à ce jour

Le premier policier à l'embauche de la Caisse

C'est ainsi que fut créé, en plus de la gérance assurée par un administrateur élu, le premier poste réservé à un policier au sein de l'équipe permanente de la Caisse. M. Chamberland assumait ces responsabilités en plus de ses fonctions policières jusqu'en 1968, alors qu'il fut libéré du Service de police de Montréal pour occuper le second poste de policier à l'interne, à titre de gérant de crédit. Il fallut ensuite attendre 1972 pour obtenir la libération du troisième policier à la fonction de gérant adjoint, M. Paul Filteau.

L'apport indéniable des policiers dégagés en caisse sur la préservation de l'identité policière de l'institution au fil des années ne fait aucun doute. C'est pourquoi, dès que le regroupement avec la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec fut complété en 2009, des négociations furent entreprises avec les représentants patronaux et syndicaux de la Sûreté du Québec afin d'offrir aux policiers et policières provinciaux leur représentant dédié au sein de l'équipe de gestion. En 2012, Michel Boutin entra en fonction au poste de directeur développement des affaires.



Gaston Malo

Il est entré au conseil d'administration en 1985. Deux ans plus tard, il passe à l'interne et devient directeur général adjoint jusqu'en 1996. C'est grâce à sa grande écoute et à son entregent que les liens se sont renforcés entre les organismes policiers. À l'interne, ces mêmes qualités faisaient de lui un incontournable pour régler tous les problèmes!

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

François Leblanc
1999



Hélène Ferland
2007-2012



Michel Boutin
2012 à ce jour





La voix des
membres

**« Votre caisse sera démocratique dans la mesure où la
voix de ses membres sera entendue et dans la mesure
où vos dirigeants tiendront compte des besoins
et des aspirations du milieu. »**

— Guy L. Moisan, 1969

Orientations et décisions: des choix qui appartiennent aux membres

Il ne fait aucun doute qu'en fondant leur propre caisse d'économie, les policiers ont pris leur avenir financier en mains. En choisissant le modèle coopératif, ils s'assuraient de garder le contrôle de leur destinée, d'élire des représentants qui n'auront d'autre objectif que de répondre aux besoins individuels et collectifs de leur communauté et d'avoir droit de vote sur les grandes orientations de leur institution. À travers son histoire, la Caisse d'économie des policiers de Montréal a été particulièrement innovatrice: ses membres n'ont pas hésité à adapter leur coopérative financière à leurs réalités et leurs besoins.

2010



Les membres exercent leur droit de vote dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Évolution du lien commun aux membres et de son identité

Au terme d'à peine quatre années d'opération, les liquidités de la Caisse d'économie des policiers de Montréal sont insuffisantes pour répondre aux demandes d'emprunt de ses 1374 sociétaires. Pour remédier à la situation, les membres adoptent, le 11 avril 1950, une recommandation du bureau de direction pour accepter une catégorie de membres auxiliaires se limitant aux époux, épouses, leurs enfants ainsi que les matrones du Service de police. Aucun prêt ne devait toutefois leur être accordé.

Réunis en assemblée générale spéciale le 21 juin 1966, les membres donnent leur aval à une refonte complète des règlements de régie interne dont les vingt-deux articles sont portés à cent cinq. Dorénavant, le conseil de la Caisse pourra accepter des membres dont les fonctions ne seront qu'honorifiques. Seront acceptés dans la catégorie des membres auxiliaires:

- les parents et amis des membres actifs de la police de Montréal qui désireront déposer à la Caisse seulement;
- les employés permanents des différentes organisations policières de Montréal;
- les époux ou les épouses et les enfants de ces policiers et policières.

Ces membres auxiliaires auront le droit d'assister aux assemblées de la Caisse, mais ils ne pourront ni voter ni accéder à une quelconque fonction. 1973: afin que tous les policiers du nouveau Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, qui regroupe tous les corps policiers du grand Montréal, puissent être membres à part entière, l'assemblée accepte de modifier ses statuts et sa dénomination sociale qui devient la Caisse d'économie des policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Par la même occasion, le droit de vote a été accordé à tous les membres retraités de la police de la C.U.M., ceux-ci acquérant le droit de voter pour chaque siège venant en élection, tout en gardant leur droit acquis du siège réservé à un des leurs.

Il faudra attendre plus de quinze ans avant qu'une prochaine modification de nom ou de lien unissant les membres ne soit apportée. En 1990, en les incluant aux membres ordinaires, un amendement transfère aux conjoints survivants les droits de leurs défunts conjoints. Deux ans plus tard, le nom officiel de la Caisse est modifié par l'assemblée générale pour devenir plus contemporain et plus représentatif du groupe de membres et devient: Caisse d'économie des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal.

En 1998, on entreprend des collaborations avec des fraternités extérieures à la métropole pour partager l'expertise et la spécificité développées au fil des ans au service de la clientèle policière.

La Caisse ajuste sa dénomination sociale à la nouvelle réalité municipale et devient, en 2001, la Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal.

PAR ROGER CHAMBERLAND, GÉRANT DE CRÉDIT:

« **COMME ON PEUT LE CONSTATER, IL NE FUT JAMAIS QUESTION DE GRADES À LA CAISSE. AGENTS, OFFICIERS DE LA GENDARMERIE OU DE LA SÛRETÉ ONT TOUJOURS FAIT BON MÉNAGE, CE QUI EXPLIQUE LES SUCCÈS DONT NOUS SOMMES FIERS. TOUS, NONOBTANT LES GRADES, ONT ÉTÉ TRAITÉS COMME DES INDIVIDUS TANT DES POINTS DE VUE SERVICE QU'ADMINISTRATIF. LE CONTRÔLE DES AFFAIRES DE LA CAISSE A TOUJOURS ÉTÉ FAIT PAR DES POLICIERS POUR DES POLICIERS OU ANCIENS POLICIERS (RETRAITÉS).** »

Mars
1975

**EXTRAIT
DE LA REVUE DES
AGENTS DE POLICE**

Oser le changement




En 2002, le Mouvement Desjardins, incluant le réseau des caisses d'économie, est en importante restructuration. Chaque caisse se doit de déterminer le ou les secteurs d'activités où elle veut assurer sa présence.

Lors de l'assemblée générale annuelle, le président déclare: «C'est indéniable, la Caisse a atteint une maturité et une connaissance de son environnement qui l'autorisent à choisir son devenir. Si nous devons élargir notre vision de ce que sera notre caisse de demain, le changement doit porter en soi les caractères distinctifs de notre institution, son originalité, sa finalité.(...) Nous avons procédé en cours d'année à l'arrimage de nos activités de développement auprès des policiers d'autres villes avec la nouvelle carte policière municipale. Ces nouveaux liens d'affaires nous procurent à tous des retombées intéressantes.»

Quelques mois plus tard, la consultation des membres par la tenue de groupes de discussion confirme la volonté d'aller de l'avant dans les activités de développement auprès de professionnels de même secteur d'activités. Si bien que l'année suivante, l'assemblée générale des membres se prononce en faveur de la modification des statuts légaux et de la structure décisionnelle afin d'accueillir les agents de la paix municipaux et fédéraux parmi les membres de plein droit.

Par la suite logique des choses, la Caisse ajuste son nom, en 2006, pour mieux représenter l'ensemble de ses membres et devient la Caisse Desjardins des policiers et policières.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Guy Gingras
1969-1975



Léo Vincent
1947-1951



DES POLICIERS DE MONTRÉAL

1946

Caisse d'économie
des Policiers de Montréal



1973

Caisse d'économie des policiers
de la Communauté urbaine de Montréal



**Caisse d'économie des policiers
de la Communauté urbaine de Montréal**

1992

Caisse d'économie des policiers et policières
de la Communauté urbaine de Montréal



**Caisse d'économie des policiers et policières
de la Communauté urbaine de Montréal**

2001

Caisse d'économie Desjardins
des policiers et policières de Montréal



**Caisse d'économie Desjardins
des policiers et policières
de Montréal**
Depuis 1946

2006

Caisse Desjardins
des policiers et policières



**Caisse Desjardins des
policiers et policières**

1966






Les scrutateurs lors de l'élection de novembre 1966 à la caisse d'économie, de gauche à droite : 761 Nolin ; serg. C. Mockle, président d'élection ; 70 Bergeron et 655 Clermont. Le scrutin secret s'est déroulé de 14 h à 18 h au Centre Social des policiers.

Un processus électoral adapté à la réalité policière

Chez les policiers de Montréal, la coutume de prolonger l'assemblée générale annuelle pour tenir les élections sur une plus longue durée permettant aux policiers de toutes les relèves de voter remonte à mai 1967. C'est à la demande de membres policiers désirant se prévaloir de leur droit de vote à l'extérieur de leur quart de travail que les règlements furent modifiés. L'assemblée se tenait à 13 h et la période de votation de 14 h à 18 h. L'année suivante, une modification fut à nouveau apportée au Règlement afin d'ajourner l'assemblée et de la reprendre le lendemain à 7 h, pour élections jusqu'à 19 h. Aujourd'hui encore, le Règlement prévoit une période minimale de votation de six heures.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Claude Delorme
1969-1980



Hervé Payette
1948-1967



DÉNOMINATIONS SOCIALES ET LOGOS

DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

1968

Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec

**1983**

Caisse d'économie Sûreté du Québec

**CAISSE D'ÉCONOMIE
SÛRETÉ DU QUÉBEC****1991**

Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec

**Desjardins**
Caisse d'économie
Sûreté du Québec

Au départ, en 1968, seuls les policiers provinciaux peuvent être membres de leur Caisse d'économie. En 1983, à l'occasion du 15^e anniversaire de leur coopérative, les membres ouvrent leur Caisse à de nouveaux horizons. Ils donnent leur aval à la modification de ses statuts et règlements pour accorder un nouveau siège du conseil d'administration aux employés civils de la Sûreté du Québec et modifier son nom pour Caisse d'économie Sûreté du Québec. Ils délaissent par la même occasion la corne d'abondance au profit du logo Desjardins.

En 1990, la caisse modifie son appellation et devient la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec.

Trois années plus tard, un certificat de modification des statuts, publié dans l'édition du 11 décembre 1993 de la *Gazette officielle du Québec*, officialise la modification de son groupe qui reconnaît « les policiers, les policières, les policiers retraités, les policières retraitées, les employés civils et les employés civils retraités de la Sûreté du Québec » comme membres de plein droit.

En 2004, l'assemblée générale des membres se prononce en faveur de la modification du lien commun afin que les « agents de la paix en services correctionnels du Québec » soient accueillis parmi les membres de la Caisse.

L'assemblée générale annuelle: une occasion de participer à la vie associative de la caisse

Au fil des années, la solidarité et la proximité géographique des membres et de la caisse fondée par les policiers de Montréal avec les organismes policiers auront bénéficié au dynamisme de sa vie associative et démocratique. La participation importante des membres lors de ses assemblées générales annuelles en témoigne.

1972



En 1972, par exemple, 650 membres actifs, retraités et auxiliaires ont assisté le 20 novembre à l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'Économie des Policiers de la C.U.M.

Une photo prise lors de l'assemblée générale de la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec en 1970.

La nouveauté de la Caisse avait suscité grandement l'intérêt des membres qui, au fil des ans et répartis partout dans la province, se sont avérés beaucoup moins nombreux à participer à ce rassemblement annuel. Pour rejoindre les membres en régions éloignées et stimuler la participation, l'événement se tenait chaque année dans un lieu variable.

1970



1980



La coutume d'octroyer des prix de présence à l'assemblée générale annuelle date de 1957. Il y avait alors tirage de 20 parts d'un montant de 5 \$.



La Caisse d'économie des policiers provinciaux a 10 ans! Au micro : Claude Béland, alors directeur général de la Fédération des caisses d'économie du Québec.

1988



L'audience lors de l'assemblée annuelle de 1988 de la Caisse d'économie des policiers de la C.U.M.

2010



Depuis 2010, l'assemblée générale annuelle est retransmise en simultané sur le Web afin de permettre à tous les membres répartis à l'échelle de la province d'y participer.




Guy Rivard
1969-1970



J-P Picard
1951-1955



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Les caisses de travailleurs se regroupent

D'abord affiliée à la Quebec Credit Union League qui regroupe déjà plusieurs caisses de travailleurs en milieu anglophone, la Caisse d'économie des policiers de Montréal remet rapidement son adhésion en question. L'augmentation constante des contributions, la diminution des services et l'unilinguisme expliquent l'insatisfaction des membres du bureau de direction. Un mécontentement également partagé par d'autres caisses de travailleurs avec lesquelles de nombreuses pistes de solution sont étudiées. Mais l'assurance sur les prêts des membres que cette adhésion procure pèse lourd dans la balance des décisions. Après de multiples controverses, la Caisse quitte la Quebec Credit Union League et crée son propre « fonds social de bénéfice décès ».

En 1962, en prévision d'amendements à la Loi des syndicats coopératifs qui obligera aux caisses d'économie de faire partie d'une fédération pour opérer, les administrateurs de la Caisse se regroupent avec ceux de 13 autres caisses de travailleurs pour créer leur propre fédération. Au terme de sa première année d'existence, la Fédération des caisses d'économie du Québec compte déjà 32 caisses affiliées. Ce nouveau réseau de caisses de travailleurs poursuit son essor fulgurant : pas moins de 225 caisses sont fondées au cours des quatre premières années !

années 1970






Dans les années 1970, une assemblée de la Fédération des caisses d'économie du Québec présidée par M. Yvon Séguin (au centre de la table), aux côtés de M. Claude Béland (au lutrin).

Lentement, les pourparlers entre la Fédération des caisses d'économie et le Mouvement Desjardins reprennent. Si bien que les tentatives de regroupement des caisses de travailleurs au sein du Mouvement qui avaient échoué, entre autres en 1940 et en 1962, trouvent une issue concluante. Le 19 septembre 1979, les deux parties procèdent à la signature d'un protocole d'affiliation de la Fédération des caisses d'économie du Québec au Mouvement Desjardins.

Dorénavant, les membres de toutes les caisses faisant partie de la Fédération, dont la Caisse d'économie des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec, ont accès à un système informatique raffiné accessible dans plus de 1500 points de service au Québec. Avec son caractère provincial distinct, la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec a influencé positivement cette décision d'affiliation, qui fut pour elle un levier de développement important dans l'offre de services à ses membres situés à l'extérieur des grands centres. Trois mois plus tard, le gouvernement du Québec confirme l'existence légale de la nouvelle Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Le 21 janvier 1981, les 70 caisses de la Quebec Credit Union League se joignent également à la Confédération.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Maurice Corbeil
1969-1971



Philémon Bouchard
1952-1965





De gauche à droite; Cités Babin, Jérôme Choquette, ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, Robert Soupras, directeur général de la Fédération des caisses d'économie du Québec, et Robert Vandemeulebrooke, gérant de la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec.

De tout temps, tant les représentants de la Caisse des policiers de Montréal que ceux de la Caisse des policiers provinciaux se sont assurés de jouer un rôle actif et de premier plan, d'exercer leur leadership dans l'évolution des différents réseaux auxquels les caisses ont appartenu et continuent d'appartenir encore aujourd'hui.

En 1996, alors que le Mouvement Desjardins s'engage dans d'importantes réflexions qui conduiront à une réforme complète de ses structures, les caisses de travailleurs réaffirment leur spécificité en écrivant la Déclaration d'identité des caisses d'économie. Rédigé collectivement par les membres du conseil d'administration de la Caisse d'économie des policiers et policières de la C.U.M., dont Paul Filteau le directeur général, et Clermont Vachon, président de la Caisse d'économie Sûreté du Québec, ce document exprime l'idéologie et les valeurs morales des caisses en milieu de travail et répond aux interrogations sur leurs origines, leur devenir, leurs perspectives et celles de leurs membres. La déclaration rend également compte du rôle et des moyens que les caisses d'économie doivent se donner pour assurer le respect de leur mission à l'intérieur de la grande famille Desjardins.

En 2001, alors qu'on s'apprête à fusionner les 11 fédérations des caisses populaires et d'économie en une seule entité, un protocole d'entente est adopté entre la Fédération et la Confédération pour favoriser le regroupement harmonieux des deux réseaux de caisses tout en garantissant le développement des caisses d'économie au sein du Mouvement Desjardins.

Depuis ce temps, les caisses de travailleurs sont représentées au sein du Mouvement Desjardins par le Conseil des représentants des caisses de groupes formé de 10 dirigeants et de 5 directeurs généraux élus par l'assemblée générale des caisses. Le développement du réseau est coordonné par la vice-présidence et direction générale Caisses de groupes.

66

Alphonse Desjardins, commandeur des caisses populaires qui portent son nom disait un jour :

« [...] Les caisses d'économie ne sont rien du genre. Elles sont tout simplement une réalisation d'un grand idéal social dans le domaine économique. » (1955)

Un projet porteur d'avenir pour tous les policiers et policières du Québec

Des partenaires sur le terrain

Pendant de nombreuses années, les représentants de la Caisse des policiers de Montréal et de la Caisse des policiers provinciaux se croisent en différentes occasions. Tant dans les rencontres des diverses instances Desjardins que lors d'événements policiers. À de multiples reprises, elles concluent des ententes de partenariat, se partageant la tribune, la visibilité et même parfois les membres : rencontrés par l'une pendant leurs études et embauchés par un service de police desservi par l'autre. Toutes deux, elles sillonnent les routes de la province à la rencontre de leurs membres policiers.

Leur conjoncture financière les amène également à conclure des transactions financières. Dès 1992, pour être conforme aux normes de capitalisation, la Caisse de Montréal achète des prêts à la Caisse de la Sûreté du Québec pour un total de 1,6 M\$, permettant à cette dernière de combler ses besoins de liquidités.

La réflexion

En 2006, considérant la mondialisation des marchés financiers et le contexte de fusion qui règne au sein des caisses du Mouvement Desjardins, les dirigeants de la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec et de la Caisse Desjardins des policiers et policières amorcent une réflexion progressive sur l'éventualité d'unir leurs forces.

La vision de la Caisse Desjardins Sûreté du Québec

« Être la meilleure et l'unique institution financière capable de combler rapidement et efficacement tous les besoins financiers du personnel de la Sûreté du Québec et de leur famille. »

La vision de la Caisse Desjardins des policiers et policières

« Devenir la caisse des policiers et policières au Québec »

Les avantages du regroupement :

- accroître le nombre de points de services afin de faciliter l'accessibilité des membres à leur institution financière ;
- augmenter le nombre de professionnels au service des policiers ;
- bonifier l'expertise financière auprès du milieu policier ;
- affirmer l'identité policière d'une seule caisse Desjardins, exclusive aux policiers et policières du Québec et très bien positionnée dans le Mouvement Desjardins ;
- optimiser le potentiel de développement au bénéfice des membres ;
- augmenter la force financière de la grande communauté policière ;
- offrir à l'ensemble des policiers et policières des avantages exclusifs ;
- livrer une offre de services adaptée et compétitive ;
- devenir le carrefour financier des policiers et policières, accessible de partout et en tout temps.

Oser devenir

Après avoir cultivé l'idée d'un éventuel regroupement pendant un certain temps, un comité mixte fut formé avec la mission d'en explorer la faisabilité. Au fil des nombreuses rencontres de travail, ce projet d'envergure est apparu à toutes les instances impliquées comme une solution d'avenir gagnante, et ce, autant pour chacune des caisses que pour la grande communauté policière du Québec. Après deux rencontres d'information, il fut soumis pour approbation et très majoritairement accepté par les membres de chacune des caisses le 2 octobre 2008.



Le saviez-vous ?

Déjà en 1948, une résolution était passée au conseil de direction de la Caisse d'économie des policiers de Montréal à l'effet d'étendre les services à l'ensemble des policiers de la province. Malgré la détermination des membres du comité à mener à bien le projet, celui-ci dut être abandonné en raison de contraintes légales concernant l'expansion territoriale.

Michel Thomassin
2002-2010



Robert St-Jean
1996 à ce jour



Les membres du comité de fusion

Caisse Desjardins Sûreté du Québec

Guy Côté

Jean Beaudoin

Michel Thomassin

Chantal St-Amant

Caisse Desjardins des policiers et policières

Jacques Dextradeur

Richard Nardozza




Robert St-Jean

Normand Prévost

Johanne Therrien

Anne-Marie Bernier

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal



Caisse Desjardins des policiers et policières

Notre communauté : une force d'avenir




1^{er} janvier 2009 : La nouvelle Caisse Desjardins des policiers et policières voit le jour pour répondre avec la plus haute distinction aux besoins financiers de l'ensemble des policiers municipaux, provinciaux et fédéraux.

Sa mission	Accompagner la famille policière afin de contribuer à son mieux-être économique et social par des solutions financières exclusives adaptées à ses besoins.
Sa vision	Devenir la référence financière incontournable au service de la famille policière, reconnue dans Desjardins comme l'experte en milieu policier.
Ses valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • coopération • performance • appartenance



MM. Guy Côté et Jacques Dextradeur, respectivement premier vice-président et président de la nouvelle Caisse Desjardins des policiers et policières, lors du lancement de son offre de services Appartenance en avril 2009.

LÉGENDE

	Membre honoraire
	Sûreté du Québec
	Montréal

Le nouveau conseil d'administration est constitué de 11 membres :

- 6 représentants de Montréal : 2 actifs, 2 retraités et 2 actifs ou retraités
- 4 représentants de la Sûreté du Québec
- 1 représentant des policiers municipaux autre que Montréal

Le conseil d'administration :

- **M. Jacques Dextrateur**, président, policier retraité du SPVM
- **M. Guy Côté**, vice-président, policier retraité de la Sûreté du Québec, représentant la région Ouest-du-Québec
- **M. Robert St-Jean**, également vice-président, policier retraité du SPVM
- **M. Jean Beaudoin**, secrétaire, policier actif au sein de la Sûreté du Québec, également de la région Ouest-du-Québec
- **M. Louis Audet**, administrateur, policier actif au SPVM
- **M. André Bouchard**, administrateur, policier retraité du SPVM
- **M. Stéphane Laroche**, policier actif au sein de la Sûreté du Québec, représentant la région Est-du-Québec
- **M. François Lemay**, administrateur, policier actif à Châteauguay, élu pour représenter les policiers municipaux (autre que Montréal)
- **M^{me} Christiane Malenfant**, administratrice, policière active du SPVM
- **M. Richard Nardoza**, administrateur, policier retraité du SPVM
- **M. Michel Thomassin**, policier actif au sein de la Sûreté du Québec, représentant région Est-du-Québec

Le conseil de surveillance comprend deux membres actifs ou retraités de la police de Montréal et un membre de la Sûreté du Québec :

M. Guy Lefrançois, président et policier retraité du SPVM

M. Claude Chagnon, secrétaire et policier retraité de la Sûreté du Québec

M. Clément Rose, policier actif du SPVM

La nouvelle Caisse :

30 000 MEMBRES

Un volume
d'affaires de :

**1,1
milliard \$**

6 POINTS DE SERVICES
À TRAVERS LA PROVINCE

SE CLASSE AU 17^E RANG
DE L'ENSEMBLE
DES CAISSES DESJARDINS.

**Une équipe composée
de 101 ressources dont**

12 planificateurs financiers et
44 représentants en épargne collective

12 gestionnaires dont 3 policiers :

Normand Prévoist

Directeur général

Hélène Ferland

Directrice relations avec
les membres

Richard Hanna

Directeur développement

Stéphane Laroche
2006-à ce jour

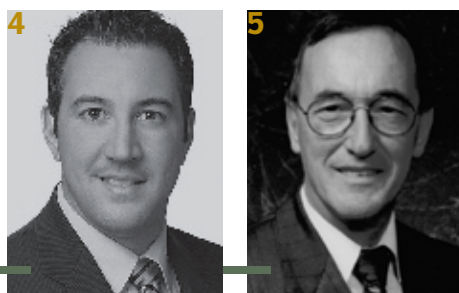
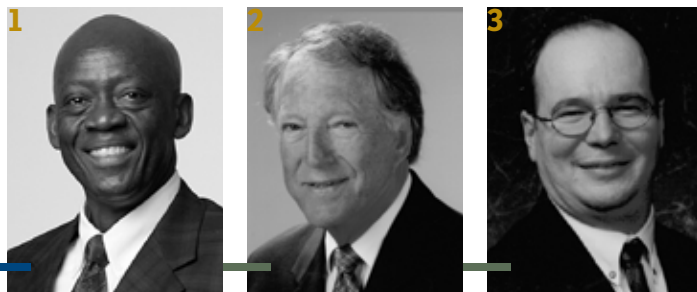


Christiane Malenfant
1997-2012



Dans le processus de groupement, dix dirigeants de l'une ou l'autre des caisses ont travaillé avec optimisme et abnégation au projet de regroupement, et ce, tout en sachant qu'ils quitteraient leur poste advenant sa réalisation.

1. Lyonel Anglade
2005-2008
2. Normand Bessette
1996-2008
3. Richard Bourdon
1986-1988 1991-2008
4. Patrice Cardinal
2006-2008 2011
à ce jour
5. Gilles Dostie
1995-2008






6. Guy Fréchette
2000-2008
7. Rock Gosselin
1984-2008
8. Claire Lavergne
2004-2008



9. Denis Poitras
2002-2008
10. Henri-Paul Tremblay
1981-1982 1986-2007

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Miville Lavoie
1969-1977



Jean-Paul Guindon
1953-1959



Au bénéfice des
membres

« La Caisse ne risque pas comme ce fut le cas pour d'autres entreprises d'être vendue à des intérêts étrangers. Votre caisse demeure donc une institution économique qui, par sa nature, est destinée à demeurer nôtre. Elle est donc inaliénable, elle est notre propriété et nous en gardons le contrôle. »

— Guy L. Moisan, 1971

Le partage des bénéfices

Selon sa formule coopérative, une fois sa pérennité et sa solidité financières assurées, la Caisse redistribue ses excédents à ses membres.

1997



Les ristournes individuelles

Pour être en mesure de verser des ristournes à ses membres, la Caisse doit d'abord s'assurer de rencontrer les exigences de capitalisation et de soutenir sa propre croissance.

Bien que dans les premières années de son existence, les énergies soient plutôt concentrées à satisfaire les besoins de financement des membres et, pour ce faire, à récupérer des épargnes afin d'avoir les liquidités suffisantes, on retrace, dès 1958, un premier retour aux membres que l'on pourrait qualifier d'ancêtre de la ristourne.

Avis aux emprunteurs

À la suite d'une résolution passée à l'assemblée annuelle de la Caisse d'Économie des Policiers tenue le 12 février 1958, le taux d'intérêt sur les prêts a été modifié. Avis est donc donné à tous les membres qui ont obtenu un prêt avant cette date de passer à la Caisse afin de renouveler leur prêt et bénéficier d'une ristourne d'intérêt.

Il en vaut vraiment la peine, car sur un prêt de 1 500 \$, le membre obtient une réduction d'intérêt de 45 \$; sur un prêt de 1 000 \$, une réduction de 30 \$, etc.

Seuls les membres qui en feront la demande pourront avoir ce privilège. À tous d'en profiter!

— *Revue des agents de police, juin 1958*

C'est en 1962 que la Caisse des policiers de Montréal verse une ristourne individuelle à ses membres, sous la forme qu'on lui connaît, pour la première fois de son histoire. Le retour de 10 % sur les intérêts perçus sur les prêts totalise alors 19 000 \$.

RISTOURNES INDIVIDUELLES

Depuis 1993,
21,4
millions \$
ont été distribués
aux membres

L'exercice est plus difficile pour la Caisse des policiers provinciaux qui doit composer avec la croissance dominante de son portefeuille de prêts. Ce n'est qu'en 2007 qu'elle parvient à rencontrer les exigences pour offrir une première ristourne à ses membres qui totalise 206 000 \$.

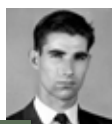
Depuis 1993, le partage des surplus de la Caisse Desjardins des policiers et policières demeure une tradition. Une réalité qui témoigne d'une gestion financière judicieuse considérant le renforcement des exigences de capitalisation et la croissance marquée et soutenue du volume d'affaires de la Caisse.

« LA CAISSE D'ÉCONOMIE, C'EST LA BANQUE PRIVÉE D'UN GROUPE. »

— ROGER CHAMBERLAND, GÉRANT-ADJOINT

Août
1955

Henri Dufour
1969-1973





Pierre-Albert Forcier
1960-1971



Richard Meloche
1971



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Les ristournes collectives

En 2001, fidèles au choix collectif à l'origine du projet coopératif, les membres de la Caisse fondée par les policiers de Montréal retiennent la possibilité que les excédents produits par leur coopérative soient redistribués, non plus seulement individuellement selon le volume d'affaires, mais également collectivement. Pour soutenir plusieurs projets de la communauté policière, la Caisse se dote d'un Fonds d'aide au développement du milieu.

Approvisionné à même le montant qui reste disponible pour l'attribution de ristournes aux membres, il revient annuellement à l'assemblée générale de déterminer le montant qui y sera affecté et au conseil d'administration de faire rapport de son utilisation. La première année, 50 000 \$ sont versés dans ce fonds qui a depuis été majoré à 200 000 \$. Grâce à leur effet de levier, ces contributions favorisent le développement économique, associatif et social de la communauté policière en soutenant les partenaires et organismes du milieu.

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Depuis 2001,
1,75 million \$
ont été versés à des
projets de la
communauté policière

Des bourses étudiantes pour encourager la relève policière

Pour manifester concrètement leur implication auprès de leurs membres en devenir, chacune des caisses instaure une bourse d'études à l'intention des aspirants policiers.



Bourse Armand Morin

La Caisse d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal crée sa première bourse étudiante en 2006. D'une valeur d'environ 6 000 \$, cette bourse offre, à tous les étudiants en techniques policières devenus membres de la caisse en cours d'année, la chance de remporter le remboursement des frais de formation à l'École nationale de Police du Québec. La création de cette bourse coïncidant avec le 60^e anniversaire de fondation de la Caisse, le conseil d'administration saisit l'occasion pour reconnaître l'apport indéniable de son premier directeur-gérant en lui donnant son nom.



Bourse de la Relève

En 2007, à l'aube de son 40^e anniversaire de fondation, la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec met en place la Bourse de la Relève. D'un montant de 5 000 \$, elle est octroyée à une recrue policière de la Sûreté du Québec pour l'aider à compenser le coût de sa récente formation à l'École nationale de police du Québec.

Le récipiendaire 2008 de la Bourse de la Relève, Éric Baribeault, entouré de Richard Hanna, directeur développement, Audrey Bergeron, conseillère jeunesse, et Normand Prévost, directeur général.

EN 2009, CES DEUX BOURSES S'UNISSENT POUR DEVENIR LA BOURSE DE LA RELÈVE ARMAND-MORIN.



Le récipiendaire 2014 de la Bourse de la Relève Armand Morin : Jessy Flynn Hébert



Bourses d'études de la Caisse Desjardins des policiers et policières

Depuis janvier 2012, des bourses de 500 \$ sont offertes annuellement dans chacune des douze institutions du Québec offrant le programme de techniques policières. Parmi les étudiants de troisième année membres de la Caisse ayant soumis leur candidature, les récipiendaires sont sélectionnés en partenariat avec les coordonnateurs de chacun des cégeps, selon des critères basés sur la motivation, la forme physique, l'effort académique, l'esprit d'équipe et l'engagement communautaire et dans le milieu.

Récipiendaire 2013
du Cégep d'Alma:
Kevin Rouleau



Récipiendaire 2012 du Cégep
de l'Abitibi-Témiscamingue:
Joey Marin



Récipiendaire 2015
du Cégep de Trois-Rivières:
Charles-Olivier Voyer



Bourse de l'Excellence

Désireuse d'exprimer concrètement son support aux aspirants policiers à chacune des étapes de leur formation, la Caisse instaure un troisième type de bourse étudiante en janvier 2012.

La Bourse de l'Excellence, d'un montant de 500 \$, est remise au terme de chacune des promotions de l'École nationale de police du Québec aux deux étudiants qui se voient remettre la Mention d'excellence décernée par les instructeurs. En plus d'aider financièrement les étudiants, cette bourse représente une façon pour la Caisse d'exprimer sa distinction coopérative, de soutenir les valeurs de l'École, et d'encourager et de féliciter l'excellence.

Une caisse enracinée, engagée et fière de sa communauté

Créée par et pour la communauté policière, la Caisse Desjardins des policiers et policières est vivement engagée dans son milieu. Elle participe activement à la vitalité et à l'essor de la vie associative policière. Au cours de son histoire, les policiers et policières de toutes les communautés ont pu apprécier son support à la collectivité, et ce, tant pour des activités et projets à caractère professionnel que sportif, récréatif, culturel et humanitaire.



Cénotaphes

Pour protéger la mémoire des policiers et policières décédés en devoir, la Caisse a apporté son soutien financier à l'aménagement du cénotaphe policier dans les Jardins de l'École nationale de police du Québec en 2007. Elle contribue à la cérémonie annuelle qui s'y tient dans le cadre de la Semaine de la police. En 2014, elle s'est fait partenaire avec d'autres caisses de groupes pour l'aménagement du Parc des Héros à Beaconsfield, en hommage aux protecteurs communautaires contemporains soit les policiers, les pompiers, les premiers répondants et les militaires.

2014

Rase-o-thon Policiers contre le cancer

Partenaire de la première heure du Rase-o-thon Policiers contre le cancer, la Caisse assure aussi l'animation de l'événement depuis l'édition 2014, par l'intermédiaire de son directeur principal au développement des affaires, Olivier Lapointe.

2011



Course au flambeau des agents de la paix

La Caisse se fait partenaire provincial de la Course au flambeau des agents de la paix qui rallie, tout comme elle, les policiers et agents de la paix de toute provenance, tous uniformes confondus.



Congrès et rassemblements policiers

Les rassemblements professionnels de policiers comptent également sur le soutien de la Caisse qui voit en ces événements des occasions de rencontrer ses membres.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Marcel Roy
1958-1968



Activités sportives

La Caisse encourage les saines habitudes de vie de ses sociétaires en contribuant à de nombreuses activités sportives policières.



Tours cyclistes policiers



Jeux mondiaux des policiers et pompiers



1984

Tournoi de hockey des policiers provinciaux du Québec



Tournoi de soccer policier nord-américain



2008

Tournois de golf policiers

Fête champêtre de la
Fraternité des policiers
et policières de Montréal






Activités sociales et récréatives

En se faisant partenaire des diverses associations de policiers, la Caisse contribue à une vie associative dynamique et contribue à contrer l'isolement chez ses membres retraités.

Activités des retraités



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Ses partenaires

Reconnue comme un organisme policier qui travaille à l'avantage des membres, jamais le contraire, la Caisse entretient d'excellentes relations avec les différentes organisations du milieu policier :

- associations syndicales;
- services de police;
- associations de retraités;
- associations professionnelles;
- associations sportives et récréatives;
- institutions de formation policière.

Août 1995

« La Caisse d'économie des policiers de Montréal, c'est la caisse de tous les membres de notre Fraternité. Ses fondateurs l'ont voulue telle. Elle a été greffée sur une force sociale, appelée à franchir les siècles. »

— **Roger Chamberland,**
gérant-adjoint

Dynamique, inventive et proactive, elle cultive les partenariats, initie de nombreux projets porteurs et collabore à ceux-ci pour améliorer le bien-être et le développement de la force économique policière. Tout en s'assurant d'apporter son soutien aux causes importantes qui concernent ses membres policiers, la Caisse a toujours été soucieuse de conserver une neutralité dans ses relations avec les organisations patronales et syndicales. Reconnue pour avoir l'intérêt de ses membres à cœur, elle intervient, à différentes reprises, pour dénouer des impasses et proposer des solutions gagnantes.

Oscar Latour
1971-1981
1986



Réal Chevalier
1964-1979



Jean-Guy Charland
1972
1974-1980



Roland Diotte
1966-1978



Quelques exemples concrets de partenariats au bénéfice des membres...

1950



La Fraternité des policiers de Montréal : partenaire de la première heure

Dans les premières années suivant la fondation de la Caisse, pour aider celle-ci à répondre plus adéquatement aux demandes d'emprunts qui affluaient tandis que les dépôts se faisaient plus rares, la Fraternité, par la voie de son président Jean-Paul Lapointe, déposa 2 000 \$ à la Caisse, et ce, sans qu'aucun intérêt ne lui soit versé sur une période de seize mois.



Un solide réseau de collaborateurs

Fondée par la Fraternité des policiers de Montréal, la Caisse a de tout temps entretenu une relation de proximité avec les délégués et moniteurs syndicaux. Que ce soit pour le recrutement de nouveaux membres dans les années qui ont suivi sa fondation, pour la communication d'informations aux membres, autant que pour le partage de commentaires et suggestions.

2010






La Caisse devient l'institution financière de la Fraternité des policiers de Montréal

En 1962, l'association syndicale des policiers de Montréal ouvre plusieurs comptes à la Caisse et y transfère la totalité de ses avoirs. Les sommes sont appréciables et assurent désormais à la Caisse des liquidités suffisantes pour lui éviter de devoir refuser ou même retarder des demandes de prêts à ses membres.

Fondation du Club de chasse et pêche des policiers de Montréal

En juillet 1957, les dirigeants de la Caisse d'économie des policiers de Montréal décident d'octroyer 300 prêts de 100 \$ à des policiers pour l'achat du Club de Chasse et de pêche de la Police de Montréal. Les prêts étaient remboursés à raison de 1 \$ par paie. Une contribution qui permit à un autre organisme policier de voir le jour.

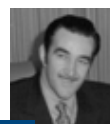
LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Edouard Bertrand
1972-1975



Claude Désautels
1966-1970



L'Association de Bienfaisance et de Retraite des policiers de Montréal devient membre

En 1963, c'est au tour de l'organisme qui gère le fonds de pension des policiers de Montréal de confier ses liquidités à la Caisse. Puis en décembre 1964, une entente intervient et stipule que les rentes des retraités sont déposées directement dans les comptes des sociétaires à la Caisse.



La Fédération des policiers municipaux du Québec : un partenariat qui grandit

C'est par l'entremise de la Fraternité des policiers de Lachenaie, première organisation syndicale autre que Montréal à devenir membre de la Caisse en 1997, que les liens s'établissent pour la première fois avec la Fédération des policiers municipaux du Québec. Depuis, le partenariat entre les deux organisations ne cesse de croître et de s'exprimer par la conclusion de plusieurs projets porteurs au bénéfice de l'ensemble des policiers et policières municipaux.

Des témoignages d'appréciation

« Si, l'an dernier, nous avons pu vous aider dans une plus large mesure que jamais dans le passé, il convient d'abord de souligner que c'est surtout grâce à l'A.B.R.P.M., qui a fait de gros dépôts à notre Caisse. Ce sont tous ces dépôts qui constituent la grande base de toute activité bancaire. Pour l'année qui vient de s'écouler, la Caisse a donc réalisé des revenus nets de l'ordre de 85 610,78 \$ avant l'acquittement des bonis sur le Capital Social. À cet effet, vos Directeurs ont l'insigne honneur de vous apprendre qu'ils recommandent qu'un boni de 5 % soit payé sur les dépôts. Comme vous le savez, ce boni est calculé sur le minimum trimestriel des dépôts de chacun des sociétaires et représente une somme de 70 303,05 \$. De cette somme, il est à noter qu'un montant de 24 799,00 \$ a été versé aux différentes associations de la Fraternité des Policiers de Montréal pour leurs dépôts à la Caisse. Donc, par ricochet, ce sont encore les membres qui en bénéficient par l'entremise des services additionnels fournis par ces autres associations. »

— Guy L. Moisan, 1963

À l'issue du projet de construction du siège social, la Caisse exprime sa reconnaissance à ses partenaires pour leur support.

Dans l'édition de juin 1970 de la *Revue des agents*, le président de l'époque, Paul Filteau, s'exprime ainsi : « Parmi les principaux événements, je voudrais signaler les négociations avec l'Association de Bienfaisance et de retraite de la Police de Montréal, le remboursement total à l'A.B.R.P.M. de l'hypothèque « dépôt spécial » d'une somme de 390 000 \$ par la Caisse, et les rencontres très amicales et fructueuses avec le comité de finance de la Fraternité des Policiers de Montréal Inc. »

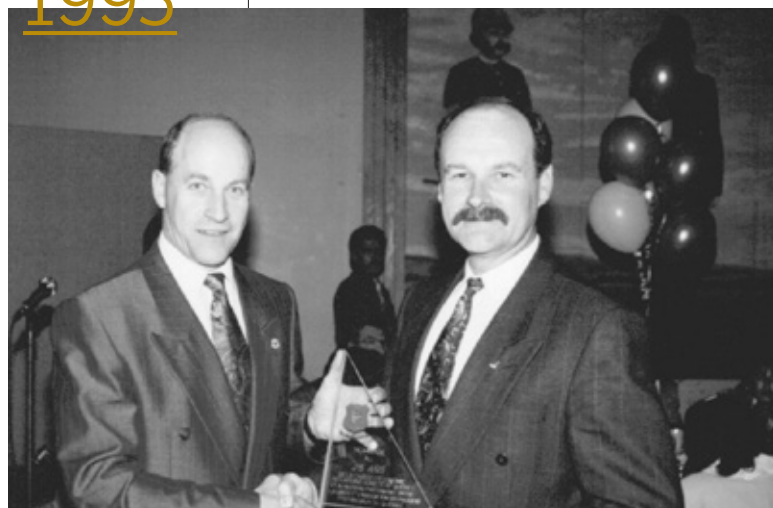
L'Association des policiers provinciaux du Québec : un partenariat renouvelé

Depuis 1968, la relation entre la Caisse des policiers provinciaux et l'Association des policiers provinciaux du Québec a été souvent ponctuée d'épisodes de grande proximité et, parfois, de périodes de forte indépendance. Après plusieurs années de silence, l'APPQ accepte, en 1992, de transférer ses comptes dans l'institution financière dont elle a si étroitement participé à la fondation.

En 2010, des représentants de la caisse participaient au tournoi de golf annuel de l'APPQ. De gauche à droite, Michel Beaupré, directeur développement de la Caisse, Jean-Guy Dagenais, président de l'APPQ, Luc Fournier vice-président finances de l'APPQ et Richard Hanna, directeur développement des affaires de la Caisse.



1993



En 1993, par l'intermédiaire de son président, M. Jocelyn Turcotte, l'Association des policiers provinciaux du Québec souligne le 25^e anniversaire de la Caisse et renouvelle son partenariat en remettant un acrylique au président de la Caisse, M. Clermont Vachon.

2010

Août 1980

SOURCE :
REVUE SÛRETÉ
DU QUÉBEC,
PAGE 14-15

« LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC FAIT PARTIE DU SYSTÈME COOPÉRATIF, ET L'AVÈNEMENT QU'EST L'APPLICATION DE LA « PAIE INTÉGRALE » À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SERA UN MOUVEMENT DE CONVERGENCE ET UNE SOLIDARITÉ DE TOUTES LES PARTIES IMPLIQUÉES ET CERTES, UN GESTE D'INTERCOOPÉRATION QUI MARQUERA L'HISTOIRE DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES JARDINS SÛRETÉ DU QUÉBEC, DE L'ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC, DE MÊME QUE DES MINISTÈRES DE LA JUSTICE, DES FINANCES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE. »

— RICHARD CLERMONT, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Célébrations et succès

« Je sais que vous ne trouverez pas fastidieux le fait que je remue ces cendres d'un passé encore tout près et déjà si lointain. Les confrères dont je rappelle les noms sont bien connus de la plupart d'entre vous.

Et si les plus jeunes ne les connaissent pas encore, je sais qu'ils me sauront gré de les avoir cités à notre tableau d'honneur des policiers qui ont tout mis en œuvre pour consolider et solidifier les finances de leurs camarades. Ces noms méritent vraiment qu'en un soir comme celui-ci, on les sorte momentanément de l'oubli. »

— Claude Desautels, dirigeant

Extrait du programme souvenir du Banquet du 25^e anniversaire en 1971

Célébrations et succès

Au fil de leur histoire respective et depuis leur regroupement en 2009, la Caisse d'économie des policiers de Montréal et la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec ont connu une abondance de succès. Elles ont franchi des étapes dans leur développement qui se sont avérées déterminantes pour leur avenir et se sont mérité plusieurs prix et distinctions. La confiance et la fidélité des membres étant tributaires de leurs réussites et de leurs réalisations, nos deux caisses n'ont pas manqué de partager ces succès avec eux.

1955

À LA VEILLE DU 10^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE LA CAISSE :

«AU COURS DES ANNÉES ÉCOULÉES, NOUS AVONS CONSCIENCE D'AVOIR FAIT QUELQUE CHOSE D'UTILE POUR LES POLICIERS DE MONTRÉAL, EN LES AIDANT À RÉSOUDRE LEURS PROBLÈMES FINANCIERS.»

— GUY L. MOISAN, GÉRANT

Coût du billet:
1\$ par couple

Boissons fortes
et bières:
0,25 \$

Liqueurs:
0,10 \$

20^e anniversaire

1966

Le 22 février 1966, la Caisse d'économie des policiers de Montréal célèbre ses 20 ans. À cette occasion, l'assemblée générale annuelle fut suivie d'un cocktail et d'un buffet au centre social des policiers. Un tirage permit à dix membres de gagner un passeport pour l'Expo 67.

25^e anniversaire



En 1971, la Caisse célèbre ses 25 ans d'histoire en publiant une pochette souvenir et en organisant un souper dansant à la salle de la Fraternité des policiers de Montréal.

1971



René Grimard
1974-1975



Jean-Pierre Guimond
1966-1980



Yvon Bilodeau
1975-1977



Olivia Leroux
1967-1981



35^e anniversaire

1981



L'actif de la Caisse atteint 35 millions \$ à ses 35 ans! Pour souligner l'occasion, on procède au tirage d'un voyage d'une semaine en Floride parmi les quelque 300 membres qui assistent à l'assemblée générale annuelle le 24 novembre 1981.

50 millions d'actif

1984



Le cap des 50 millions d'actif a été franchi le 12 novembre 1984. La banderole affichée à cet effet indiquait 60-70-75 millions prévus pour 1988. C'est à la fin de 1986 que les prévisions se sont réalisées alors que l'actif dépasse déjà les 76 millions!

LA CAISSE VISITE TOUS LES DISTRICTS AFIN DE REMETTRE UN CADRAN SOUVENIR POUR SOULIGNER SON 20^e ANNIVERSAIRE. ON PARLAIT DÉJÀ DU 25^e ANNIVERSAIRE, ON VOULAIT UN ÉVÉNEMENT MAJEUR.

1988

**En août 1989,
l'actif franchit le cap
du 100 millions!
Cent fois millionnaire,
quel couronnement
pour l'effort collectif!**

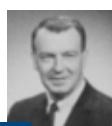
1989



Roger Boudreault
1976-1980



Jean-Guy Larin
1967-1981



Jean-Paul Turmel
1976-1980



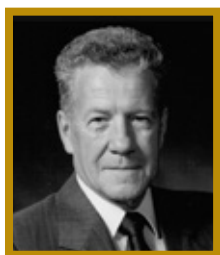
LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

1993

25^e anniversaire

Pour offrir la chance à ses membres répartis en province de célébrer son 25^e anniversaire en 1993, la Caisse tient des activités dans différentes régions du Québec. À Montréal et dans la Vieille Capitale, pas moins de 400 membres et partenaires participent aux 5 à 7 organisés pour les membres de ces régions. Plus de 100 personnes répondent également à l'invitation à l'occasion d'une soirée retrouvailles qu'elle organise à l'intention des dirigeants qui ont contribué à écrire son histoire.



*Alors représentant des retraités au conseil d'administration,
M. Léo Cantin témoigne :*

« Nous voici déjà à l'aube de notre 25^e anniversaire. Nous en avons parcouru du chemin ensemble! Au début, avant même de penser au succès, nous avons établi une relation de confiance avec les membres. Petit à petit, nous avons atteint la prospérité grâce à la qualité des échanges que nous avons su développer avec vous.

Les années ont passé, apportant leurs soucis, leurs peines et leurs joies. À ses débuts, votre caisse d'économie n'avait pas de grandes liquidités. En tout cas, rien pour faire rougir la concurrence! À cause du contexte économique de l'époque, nous accusions parfois des pertes. Mais malgré les déboires du moment, nous n'avons pas cessé de progresser justement à cause de cette confiance inébranlable que vous nous accordiez si généreusement. Sans elle, nous n'aurions pas atteint l'actif de plus de 50 000 000 \$ que nous affichons actuellement.

Tout est lié à la confiance. Elle vous pousse à nous confier votre destinée financière en tout ou en partie. De là, nous en tirons ce qui nous fait croître. Cette croissance nous fait briller au palmarès des institutions financières. Alors, il faut le dire, pour ces 25 années de succès, la palme d'or vous revient, membres policiers et civils qui coopérez à notre mieux-être collectif. Je termine en vous remerciant du plus profond de mon cœur. J'ai été heureux de vous côtoyer et honoré de vous servir. »

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Réjean Blanchet
1976-1981



André Sasseville
1971-1972



Michel St-Onge
1976-1979,
1981-1984,
1989





C'est sous le thème L'Excellence en fête que la Caisse célèbre son 50^e anniversaire de fondation en 1995. Pour l'occasion, la direction publie une série de rubriques historiques dans la revue La Flûte, et organise un tournoi de golf et un concert spécial en collaboration avec la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Pour clôturer les activités, elle convie ses membres, partenaires, dirigeants et employés à une soirée gala donnée le 6 janvier 1996 à l'Hôtel Delta Montréal.



La vision de la Caisse en 1995 :

« D'ici deux ans, devenir, grâce au talent et à la créativité de l'ensemble du personnel, le centre financier le plus avant-gardiste pour nos membres. »

Roger Charbonneau
1972-1980



Claude Talbot
1976-1980



Jean-Guy Lussier
1970-1983



Régis Bernier
1980-1982





2006

60^e anniversaire

Lors de son 60^e anniversaire en 2006, la Caisse saisit l'occasion pour actualiser son image : nouveau logo, nouvelle signature, acquisition d'un kiosque et d'un cédérom institutionnels, élaboration et mise en place d'un site Web.

« Les succès de notre caisse font la démonstration éloquente de ce que peut représenter la force d'une idée, quand celle-ci est portée par la conviction et l'engagement des dirigeants, la compétence et l'enthousiasme d'une équipe mobilisée mais surtout, par la fidélité et la confiance des membres. »

— Jacques Dextrateur, président

40^e anniversaire



2008

Avril 2008, l'assemblée générale annuelle des membres prend des airs de fête à l'occasion du 40^e anniversaire de fondation de la Caisse. Le projet de regroupement est imminent : membres, dirigeants, gestionnaires et employés en profitent pour saluer le chemin parcouru par la coopérative financière au service des policiers provinciaux.

Jean L. Belzil
1973-1981



Sylvano Tendi
1981
1985



François Bouchard
1977-1980



Honneurs et distinctions

Mérite des gens en mouvement

Dans le cadre de ce gala reconnaissance organisé annuellement dans les années 1990 par la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, les caisses ont cumulé les mises en nomination et se sont vu décerner de nombreux prix.

1986

Meilleure gestion des ressources humaines

1987

Meilleure amélioration à l'épargne et au crédit



1991

Meilleur développement, Meilleure gestion des ressources humaines, Meilleur engagement coopératif, Caisse de l'année

1992

Meilleure gestion des systèmes et des ressources techniques

1996

Caisse de l'année

1997

Meilleure gestion des systèmes et de la technologie

1998

Meilleur engagement coopératif



Grand contributeur Desjardins

Parce qu'elle se classe parmi les 30 caisses ayant connu les meilleures croissances en épargne du Mouvement, la Caisse Desjardins des policiers et policières reçoit le titre de Grand contributeur Desjardins, successivement en 2014 et en 2015.



2014

Gilles Tremblay
1981-1984
1986-1995



Pierre Michaud
1979-1986



Pierre Côté
1981-1989



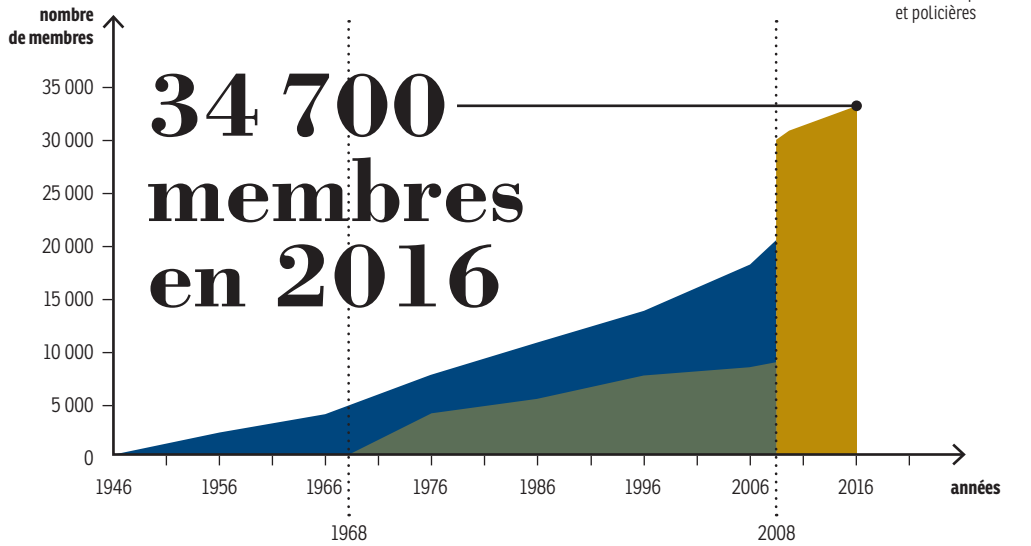
Gilles Ferron
1981-1982



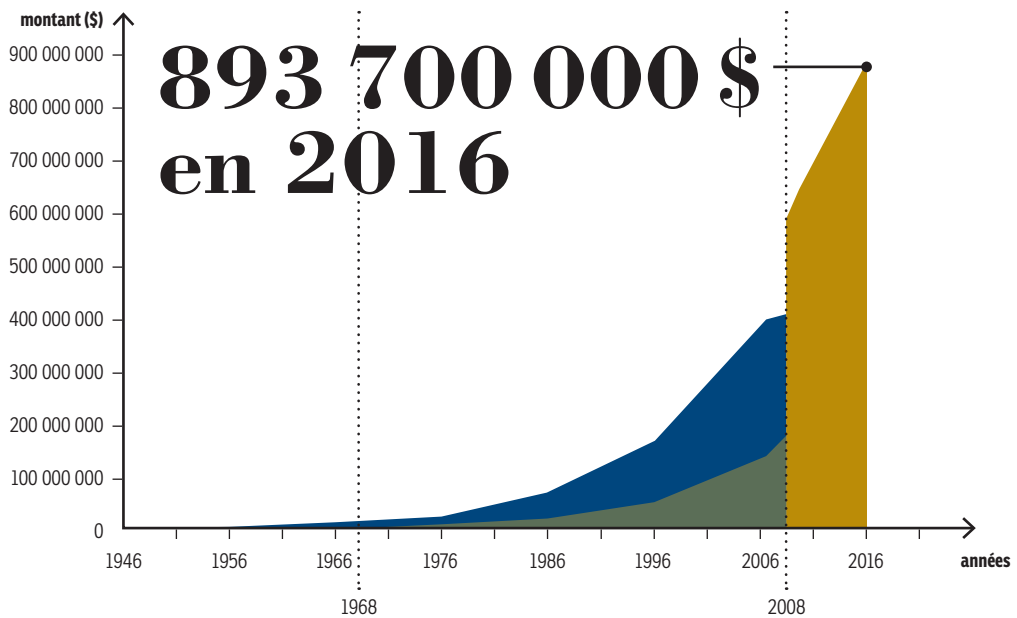
LÉGENDE

- Membre honoraire
- Sûreté du Québec
- Montréal




Évolution du nombre de membres



Croissance de l'actif



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

André Lévesque
1981-1983



Ghislain Dionne
1982-1990



Jean-Claude Roy
1983-1985



Au service des

policiers et policières

« À moins que votre famille ne soit une exception, vous souffrez de temps à autre de soucis d'argent. Vous, le « gérant des finances » de votre famille, pouvez facilement résoudre ces problèmes en vous assurant les services de votre caisse d'économie. »

— Guy L. Moisan, 1966

Des produits et des services sur mesure

Les deux caisses ont d'abord été fondées pour encourager l'épargne et répondre aux besoins de financement des policiers et policières à des taux raisonnables et, de ce fait, améliorer leur qualité de vie financière. Au fil du temps, l'offre de services s'est bonifiée pour proposer l'éventail complet des produits et services disponibles sur les marchés financiers, en plus d'avantages et d'exclusivités conçus en fonction des réalités distinctes des divers groupes d'agents de la paix.

Des prêts sur l'honneur

Dès 1946, les prêts consentis par la Caisse d'économie des policiers de Montréal sont pour la plupart des prêts personnels. Ils sont, contrairement aux autres institutions prêteuses, accordés sans aucune autre garantie que l'engagement moral des policiers. Le montant maximal que la Caisse consentait à prêter à ses membres policiers était de 50 \$. Tout emprunteur devait avoir au minimum deux années de service et être à au moins trois années de sa retraite pour obtenir un financement. Les avis de retard sur les prêts étaient signés et expédiés par l'assistant directeur de police de Montréal, Monsieur Bélanger, qui enjoignait aux policiers de faire honneur à leurs obligations.

À compter de 1949, les remboursements étaient prélevés à même le salaire des policiers, ce qui présentait le double avantage d'éviter aux membres de se déplacer en caisse à chaque paie et garantissait à la Caisse le remboursement des sommes prêtées.

Rapport des prêts consentis aux membres pour 1949

Raison du prêt	Nombre de prêts	Montant
Refinancements et dettes	71	21 476,00 \$
Éducation	2	450,00 \$
Divers (cadeaux, imprévus)	35	5 420,45\$
Armeublement	48	12 484,00 \$
Hypothèques	3	5 307,10 \$
Ménage et réparations de maisons	24	5 105,00 \$
Médecins et comptes d'hôpitaux	86	17 923,00 \$
Vêtements	16	2 375,00 \$
Achats de terrains	6	2 600,00 \$
Placement	1	8 000,00 \$
Chauffage	8	820,00 \$
Vacances et voyages	29	3 295,00 \$
Mises de fonds sur propriété	13	12 950,00 \$
Mariages, noces, fêtes	12	4 600,00 \$
Achats et réparations sur autos	12	4 350,00 \$
		107 155,55 \$

« *Les bourses vides attristent les visages et c'est à la caisse d'économie de leur rendre le sourire.* »

— *Armand Morin*



M. Roger Chamberland, assistant-gérant, en rencontre avec un membre

À compter de 1963, pour les aider à faire face aux imprévus, des prêts sont accordés aux veuves de policiers ainsi qu'aux retraités. Ces derniers, dont les conditions financières sont très précaires, bénéficieront dès 1972 d'économies sur les frais de chèques et d'une réduction de 1 % sur les taux d'intérêt des prêts.

« **CONSIDÉRANT QUE CES MEMBRES ONT CONTRIBUÉ AUX SUCCÈS DE LA CAISSE PAR LE PASSÉ, IL EST JUSTE ET RAISONNABLE DE LEUR ACCORDER CE PRIVILÈGE. IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE NOUS AUSSI NOUS SERONS UN JOUR DES PENSIONNAIRES. C'EST UN PRIVILÈGE QUE NOUS NOUS ACCORDONS POUR PLUS TARD.** »

— GUY-L MOISAN, SECRÉTAIRE-GÉRANT

1963

Avant même qu'elle ne célèbre son 10^e anniversaire de fondation, la Caisse offre une assurance-vie sur tous les prêts consentis aux policiers ainsi qu'une assurance-épargne équivalant au montant des économies jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Denis Lauzon
1983-1996



Steeve Lagueux
2012-2013



Clément Lanoix
1983-1989



Guy Pharand
1980-1982



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Pour consentir du financement, il faut des liquidités.

Le recrutement de nouveaux membres, qui doivent verser une part sociale fixée à 5,00 \$, constitue la première source de capital de la Caisse. Ce montant représente à l'époque une somme importante, bien souvent impossible à déboursier en un seul paiement pour les policiers.

Dès septembre 1946, des discussions sont amorcées avec les autorités de la Ville de Montréal afin d'établir un système d'épargne volontaire sur le salaire, pour encourager l'épargne chez les policiers. Mais ce n'est qu'en 1949 que ce privilège fut accordé à la Caisse, après maintes représentations et négociations de La Fraternité des policiers de Montréal. Dès lors, on espère créer l'habitude de l'épargne chez les nouveaux membres qui consentent à une retenue sur leur salaire pour s'acquitter de leur premier engagement envers leur coopérative financière, à raison de 1,00 \$ par paie. La Caisse bénéficie de la collaboration des représentants syndicaux pour faire sa promotion dans les milieux de travail et remettre des formulaires d'adhésion aux collègues intéressés. Dès la première année, 600 policiers adhèrent à la retenue à la source pour faciliter leurs dépôts à la Caisse.

Dans les années 1970, une fois l'effervescence des premières années passée, le recrutement et la rétention des membres sont difficiles pour la Caisse d'économie des policiers provinciaux, qui doit composer avec l'éparpillement de ses sociétaires partout dans la province. Pour contrer cette réalité, elle offre un compte sans frais d'administration, ce qui représente un solide avantage par rapport aux autres institutions financières. On entreprend aussi des tournées pour établir et maintenir le contact avec les membres dans les postes en régions. Plusieurs personnes piloteront cet exercice de promotion et d'information dont trois de manière plus assidue : le directeur général, Robert Vandemeulebrooke, une employée, Céline Filion, et Guy Dupont, ex-policier devenu relationniste pour la Caisse.



La Caisse d'économie des policiers de Montréal fut la première à offrir des certificats d'épargne à terme. Le 3 août 1966, le conseil d'administration proposait ce nouveau produit pour recueillir plus d'épargne. La vente débuta en mars 1967.

Le saviez-vous ?

Au cours du seul exercice financier 1976-1977, 3 352 demandes de prêts sont étudiées par la Commission de crédit, ce qui porte à 60 460 le nombre total de prêts consentis aux policiers de Montréal depuis la fondation de la Caisse.

Marc Lévesque
1984-1989



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

L'avènement du dépôt salaire

**N'oubliez le pas nous
vous encourageons
toujours à déposer
à votre caisse**

↓

**“Votre paie intégrale”
Un simple appel
de votre part
pour plus d'informations**

849-3761

Avec la “paie intégrale”
l'épargne “Vir-O-Matic”
vous est accessible

PROFITEZ-EN DONC

**Les taux d'intérêt dans les
coopératives d'épargne de crédit**

Les caisses d'économie sont des coopératives, soit des associations de personnes qui regroupent leurs épargnes dans le but de les faire fructifier en consentant des prêts à leurs membres. Le rendement des épargnes dans une coopérative est toujours à la mesure des intérêts payés par les membres emprunteurs. L'entraide entre les membres se reflète lorsque le taux d'intérêt payé aux épargnants ne rend pas le coût de crédit payé par les emprunteurs trop élevé. Les épargnants dans les coopératives ne cherchent pas à exploiter les membres emprunteurs. Ils cherchent plutôt à les aider en acceptant un rendement raisonnable sur leurs épargnes. Chaque caisse est autonome et établit ses propres taux d'intérêt. Ce sont les membres, réunis en assemblée, qui établissent l'équité qui doit exister entre les membres épargnants et les membres emprunteurs.

Services:

- ✓ épargne-chèque
- ✓ épargne-spéciale
- ✓ épargne-plus (+)
- ✓ épargne-obligation (code 64)
- ✓ épargne-logement/retraite
- ✓ dépôt à terme
- ✓ assurance-épargne/prêt
- ✓ prêt personnel
- ✓ hypothèque
- ✓ chèque 0.15¢ (retraité gratuit)
- ✓ chèque télégraphié
- ✓ chèque voyage
- ✓ mandat personnel etc...
- ✓ retenue sur paye
- ✓ coffret sûreté
- ✓ dépôt de nuit
- ✓ perception facture (gratuite)
- ✓ étude budget familial

**L'ÉPARGNE
“VIR-O-
MATIC”**

↓

Ⓜ

- Épargne-chèque
- Épargne-spéciale
- Épargne-plus
- Épargne-obligations (code .64)

ÉPARGNE-LOGEMENT (REEL)

ÉPARGNE-RETRAITE (REER)

CAISSE d'ÉCONOMIE des POLICIERS C.U.M.

En mai 1978, toujours à la recherche de liquidités pour répondre à la demande grandissante des emprunts sollicités par ses membres, la Caisse mène une campagne de promotion du « dépôt entier du chèque de paie » au poste 16, qui regroupe 150 policiers. Afin de promouvoir ce service, les frais de chèque, habituellement de 0,15 \$ l'unité, sont offerts gratuitement. Au terme d'une période d'essai de six mois, l'expérience s'avère concluante, introduisant ainsi dans l'histoire de la Caisse des policiers de Montréal la paie intégrale et les gratuités qui y sont associées.

CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC	
FORMULE DE DISTRIBUTION DE LA DÉDUCTION À LA SOURCE	
NOM: _____ (80)	MATRICULE: _____ (70)
Ma déduction à la source par période de paie est présentement au SEGA BIENÔT™ de \$ _____ (80)	
par semaine/jour.	
*** Inclure nouvelle déduction au MONTANT TOTAL.	
Je, soussigné, demande que ma déduction à la source (préablement déduite ou ci-dessus), soit distribuée comme suit:	
(N.B.: inscrire les montants dans la case appropriée)	
Épargne spéciale \$ _____ (80)	Incluant son remboursement de PAIS, C'É A 100.
Épargne spéciale \$ _____ (100)	
Épargne chèque \$ _____ (10)	ou compte courant, le paiement de paie (ou tout autre, par chèque).
TOTAL \$ _____ (120)	doit correspondre au montant de votre déduction par paie présentement en
	ou au montant de votre nouvelle déduction qui doit être jointe à la présente.
DATE: _____ (150)	Signature: _____ (140)
REMARQUE: à être retourné à votre caisse	

À la même période, des démarches semblables sont effectuées chez les policiers provinciaux afin d'obtenir le dépôt salaire. Un premier résultat est obtenu en 1980 alors qu'un système de paie intégrale volontaire (P.I.V.) est mis de l'avant dans les grands centres, en collaboration avec le contrôleur général du personnel et des communications de la Sûreté du Québec, Gilles Michaud. Il s'agit là d'une étape préliminaire dans l'attente du projet gouvernemental qui permettra, en 1984, d'étendre le service à l'ensemble des postes de toutes les régions du Québec.

Robert Martel
1982-1984



Gilles Normandin
1984-1987



Pour l'une comme pour l'autre des caisses, l'augmentation de la valeur des dépôts qui suit la mise en place de la paie intégrale marque une étape importante dans leur développement.

Les services hypothécaires

À la veille du 30^e anniversaire de la Caisse des policiers de Montréal, son conseil d'administration autorise la mise sur pied d'un service de prêts hypothécaires offerts conjointement avec l'Association de Bienfaisance et de Retraite des policiers de Montréal. En 1975, 10 prêts conjoints sont consentis pour un total de 141 200 \$.

Pour leur part, ce n'est qu'à compter de 1980 que les policiers provinciaux auront accès à des services hypothécaires auprès de leur coopérative financière. Un service qui sera malheureusement rapidement remis en cause considérant le manque de liquidités de la Caisse. Dès 1981, des prêts de la Fédération des caisses d'économie lui permettront de répondre à la demande d'un plus grand nombre de membres. Plus tard, en 1994 avec l'Association des policiers provinciaux du Québec, puis à nouveau en 1997, cette fois en alliance tripartite avec l'APPQ et la Sûreté du Québec, la Caisse participera à des programmes d'avantages hypothécaires à l'intention des policiers provinciaux. En plus de permettre aux policiers de poursuivre la relation de confiance établie avec leur institution malgré des déplacements professionnels à l'échelle de la province, ces programmes offrent des privilèges ainsi que des rabais ou remises de taux.

2001

EN 2001, SOUCIEUSE D'AMÉLIORER SON OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES ET AUX NOMBREUX POLICIERS INVESTISSEURS IMMOBILIERS, LA CAISSE D'ÉCONOMIE DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL, PAR L'INTERMÉDIAIRE DE MM. YVON SÉGUIN ET JEAN CARDINAL, INITIE LA FONDATION ET LA MISE EN PLACE DU CENTRE D'AFFAIRES DES CAISSES DE GROUPES. AU DÉPART, QUATRE AUTRES CAISSES DE TRAVAILLEURS, DONT LA CAISSE D'ÉCONOMIE SÛRETÉ DU QUÉBEC, ADHÉRERONT AU PROJET.

En 1981, le Crédit-Budget, une marge de crédit personnelle d'une limite maximale de 3 000 \$, est offert en même temps que la carte de crédit Visa.

Marcel Journault
1985-1987



Jean-Paul Leduc
1985-1986



Robert Riffon
1982-1988



Florent Duguay
1985



La diversification des véhicules d'épargne-placement

En août 1979, pour répondre aux besoins de ses membres qui souhaitent alléger leur facture fiscale, la Caisse d'économie des policiers de Montréal commence à offrir un nouveau service épargne-retraite à taux variable (REER). Dès que les placements REER à taux fixe seront disponibles en juin 1983, les nouveaux retraités choisiront massivement de placer leur banque de maladie à la Caisse. Plus tard en 1997, une entente interviendra entre les parties patronale et syndicale des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, favorisant la Caisse comme point de dépôt des sommes versées annuellement dans le cadre du transfert des heures de maladie vers un REER.

En 2007, pour élargir son offre de services aux membres et consolider son partenariat avec l'Association des policiers provinciaux du Québec, la Caisse d'économie Desjardins Sûreté du Québec accepte de se faire l'administratrice du nouveau véhicule d'épargne-retraite L'Extra, complémentaire au régime de retraite des policiers et policières provinciaux.

UN REER COLLECTIF
DE 2950 PARTICIPANTS

Un volume d'affaires
cumulatif de

74,2
millions \$

REER/CRI collectif des policiers et policières du Québec

Consciente du potentiel que représente la force économique policière du Québec et toujours soucieuse d'en faire profiter sa communauté, la Caisse se fait l'instigatrice du REER/CRI collectif des policiers et policières du Québec en décembre 2012. En 2014, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec se joint au mouvement et enjoint ses membres d'en faire autant. Trois ans après sa création, ce jeune REER collectif compte 2950 participants et un volume d'affaires cumulatif de 74,2 millions de dollars.

Gilles Houlé
1983-2007



Guy Béland
1986-1987
1990-2004



Michel Quenneville
1973-1985



Michel Déry
1989



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

L'éducation financière des policiers et policières

Dès le début, les dirigeants de la Caisse d'économie des policiers de Montréal s'assurent que leur coopérative financière assume pleinement son rôle éducatif auprès de ses membres. À compter de 1950, la Caisse possède un Comité d'éducation, responsable de produire des articles et outils budgétaires visant à améliorer la gestion financière des membres. Le crédit responsable est également exercé.

Par exemple, en 1956, les conditions d'octroi d'un prêt supérieur à 500 \$ prévoient que la Commission de crédit doit s'assurer de la capacité de remboursement du membre, et ce, « sans affecter la partie du salaire qui est nécessaire à la subsistance de sa famille ». De plus, aucun nouveau prêt ne doit être accordé avant que le prêt antérieur ne soit remboursé aux deux tiers.

À l'hiver 1969, la caisse au service des policiers de Montréal offre son premier Colloque spécial d'éducation, par la voix de son président, Marcel Alexander.

Guy L. Moisan,
directeur animateur,
Revue des agents de police,
mars 1969.

« Une invitation avait été lancée dans tous les locaux du Service de police. Lors de cette soirée, le gérant général, André Dupuis, expliquait le jeu des placements de la Caisse; Roger Chamberland, gérant du crédit, élaborait sur la manière d'utiliser le crédit, tandis que M. Germain Desmarais, conseiller financier, expliquait la manière de rédiger les rapports d'impôt sur le revenu. Cette soirée avait pour but d'attirer l'attention sur votre caisse afin qu'on la reconnaisse vraiment comme un agent important de votre vie économique et sociale et comme un interlocuteur ayant un point de vue original et valable à faire entendre dans la discussion des problèmes de la communauté. Il s'agit là d'une première initiative que vos dirigeants songent à répéter dans l'avenir. »

À la demande de l'Institut de police du Québec, un des dirigeants de la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec est invité à donner le cours sur l'administration d'un budget diffusé à compter d'août 1978 à tous les aspirants policiers en formation à Nicolet. Le contenu du cours a également été conçu par la Caisse, en collaboration avec l'établissement de formation.

En 1984, la Caisse d'économie des policiers provinciaux amorce des rencontres de préparation à la retraite du côté de Granby. Lors de cette demi-journée d'information, le directeur Richard Clermont, assisté par un représentant de la Fédération des caisses d'économie, conseille les policiers et leurs conjointes sur la façon de planifier leur retraite. Bien que l'expérience ait été grandement appréciée par les policiers présents, il faudra attendre à 1999 avant que la Caisse ne soit désignée, par entente avec la Sûreté du Québec, diffuseur officiel de la portion financière des sessions de préparation à la retraite.

Avec les années, la caisse a développé une connaissance approfondie des différents fonds de pension policiers. Son expertise est largement reconnue par les nombreuses organisations policières municipales, provinciales et fédérales, qui lui confient maintenant la diffusion de leurs sessions de préparation à la retraite.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Raynald St-Pierre
1983-1985



Richard Bissonnette
1990



Jacques Desjeans
1984-2001





La Caisse assure également un important rôle dans l'apprentissage financier des aspirants policiers. Tout d'abord auprès des stagiaires de l'École nationale de police du Québec et des nouveaux contingents policiers, elle multiplie les rencontres auprès des étudiants en techniques policières dans tous les cégeps de la province, depuis 2003. En chacune de ces occasions, elle inculque à ses membres en devenir des notions de base sur la gestion de leurs finances personnelles et favorise une gestion financière responsable. Elle encourage de saines habitudes budgétaires.



Elle complète son volet éducatif par la tenue de kiosques d'information, par la publication de brochures d'information et par la diffusion de conférences thématiques adaptées aux réalités policières. Depuis 2006, son site Internet et son infolettre représentent également d'importants outils d'éducation financière.



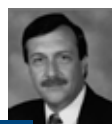
Jean Loiselle
1990



Roger Charrette
1990-1995



Raymond Legault
1985-1987



Léandre Bénard
1990-1991



Gilles Bertrand
1986-2001



Une offre de services distinctive et évolutive



C'est en 2006 que la caisse fondée par les policiers de Montréal lance sa première offre de services intégrée. Son nom, Protection VIP, évoque la qualité et l'exclusivité du service que la Caisse entend réserver à ses membres policiers. Évolutive en fonction des cycles de vie des policiers, l'offre rassemble les produits et services financiers qui s'adressent respectivement aux aspirants policiers, aux policiers actifs et aux policiers retraités. Les particularités les plus importantes de cette offre sont sans contredit le forfait de tarification unique, qui assure aux policiers et policières qui font une bonne gestion de leur compte la gratuité des frais de transaction, ainsi que l'expertise de l'équipe, qui cumule à ce moment 60 années d'expérience au service des policiers et policières.

Quelques mois plus tard, soit en 2007, c'est au tour de la coopérative financière des policiers provinciaux de dévoiler son offre Votre passeport qui se décline, elle aussi, en trois volets : Partez du bon pied pour les recrues, le programme Accélérez pour les policiers actifs et Relaxe pour les retraités.



En 2011, en déployant son offre de services Appartenance, la caisse au service de l'ensemble des policiers et policières municipaux, provinciaux et fédéraux au Québec certifie son intention de réserver des avantages et des exclusivités à chacun de ses groupes de membres, à toutes les étapes de leur vie policière. Le volet VIP, destiné aux policiers et policières, regroupe des produits et services exclusifs adaptés à la réalité policière, tandis que le volet Privilège rassemble les avantages réservés aux conjoints et enfants de policiers.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

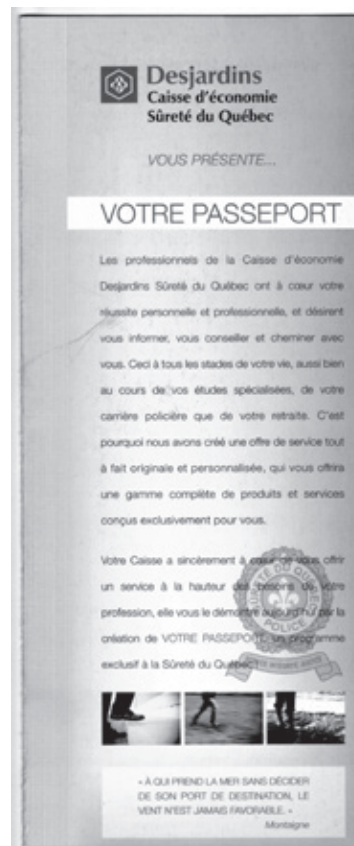
André St-Pierre
1990-1996



Daniel Beaudry
1986-1988



Jean-Yves Imbeault
1991-1996



Une proximité sans frontières

Toutes deux issues du milieu policier, les deux coopératives financières policières partagent l'environnement professionnel de leurs membres et entretiennent avec eux et les différentes organisations policières une relation de grande proximité.

De tout temps, elles ont eu à cœur de mettre à la disposition des membres des installations pratiques et accueillantes, aménagées avec soin et bon goût. Plusieurs déménagements, projets de rénovations et de réaménagements ont été réalisés au fil des années. Ces transformations ont été rendues nécessaires par de nouvelles approches de service, le développement de nouvelles technologies, l'adhésion de nouveaux groupes de sociétaires et par le désir d'améliorer l'accueil réservé aux membres.

La Caisse d'économie des policiers de Montréal

À ses débuts, la Caisse d'économie des policiers de Montréal s'installe dans un petit local prêté par le Service de police, dans l'ancienne annexe de l'Hôtel de Ville (775 Gosford), qui abritait également la Cour municipale de Montréal, le Quartier général de la police et certaines escouades, dont l'identité judiciaire. Rapidement, le petit espace dont l'accès se faisait par l'entrée du 333 de la rue du Champ-de-Mars devint trop petit.

En 1949, les démarches entreprises par la direction auprès des autorités de la Ville pour obtenir un local plus grand portent leurs fruits. Elle déménage au 3^e étage du poste 4, situé au 207, rue Ontario Est, mieux connu pour être l'ancien dortoir des policiers.



1949



Lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la Caisse. Assis, de gauche à droite : le lieutenant-dét. Émile Joyal, président général de la Fraternité canadienne des policiers; l'honorable maire Camilien Houde; Mlle Gisèle Paradis, adjointe du gérant de la Caisse; l'agent Audéal Jetté, président de la Caisse et M. J.-M. Savignac. Debout dans le même ordre : le sergent Hervé Payette, de la Commission de crédit; l'agent Guy Moisan, secrétaire-gérant de la Caisse; le lieutenant Edgar Guimond, directeur; le capitaine Armand Rodrigue, vice-président; l'agent Léo Clermont, de la Commission de crédit; l'agent Jean-Paul Lapointe, président de la section de Montréal de la Fraternité canadienne des policiers; le lieutenant Geo Reid, directeur de l'exécutif général; l'agent Albin Turner, administrateur de la Revue des agents de police; le lieutenant Philippe Ménard et le sergent-dét. L. Poupard, de la commission de vérification.

Le 1^{er} juin 1955, La Caisse emménage au 3^e étage du nouveau Centre social des policiers de Montréal au 480 Gilmford. En plus de la Fraternité des policiers de Montréal, l'immeuble abrite les bureaux de l'Association athlétique, la Revue des agents de police, la Coopérative de consommation, le fonds de pension, la banque de sang et le bureau de l'aumônier. Sur la photo : le lieutenant L. Tessier, le sergent G. Denault, le capitaine P. Ménard et le sergent A. Gauthier



1955

En juin 1967, le conseil d'administration met sur pied un comité pour l'étude et la réalisation d'un nouvel emplacement pour la Caisse.



De gauche à droite : Gaston Bourassa, Marcel Alexander, Claude Désautels, Marcel Roy, Ovida Leroux, Louis J. Lapierre, Paul Filteau, André Dupuis, Robert Soupras



Messieurs Désautels, Poupart, Dupuis, et Filteau se feront les artisans du projet de construction du 460, rue Gilford, terminé en 1969. La Caisse occupait le rez-de-chaussée et offrait les deux étages supérieurs en location aux Soins coordonnés à domicile du Montréal métropolitain ainsi qu'à la Fédération Libéral du Québec.

Le rez-de-chaussée à l'origine de la construction



1985



Le rez-de-chaussée en 1985 loge les services courant et administratif.



En 1985, la Caisse récupère le premier plancher pour y installer le secteur conseil. Plus tard en 1987, elle en fera de même avec une partie de l'étage supérieur qui sera occupé par ses services administratifs.

Le rez-de-chaussée est complètement rénové en 1993.

1993



2006



Le rez-de-chaussée est réaménagé en 2006 pour récupérer le maximum d'espace et offrir des postes d'accueil où les membres sont assis.

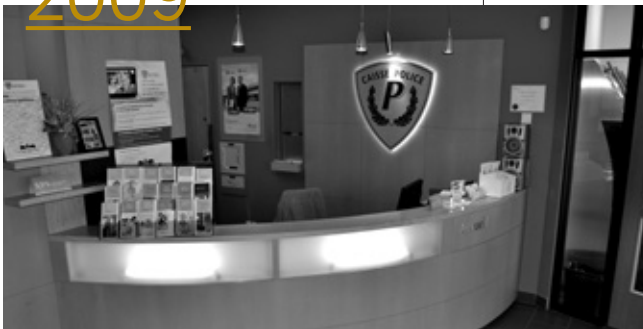
Les différents centres de services

2002



En novembre 2002, afin de favoriser le développement des affaires avec un plus grand nombre de policiers et policières municipaux autres que Montréal et d'offrir un nouvel accès à ses membres œuvrant ou habitant l'est de la région métropolitaine, la Caisse inaugure son Centre de services des policiers et policières municipaux du Québec, à l'intérieur des locaux de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec à Anjou.

2009



Depuis le 23 mars 2009, les membres qui résident ou travaillent sur la rive nord de Montréal disposent de leur Centre de services de la Couronne Nord, à Boisbriand.

2014



L'École nationale de police du Québec reconnaît la vocation éducative de la Caisse et une entente intervient, en 2014, pour la création d'un centre de services-conseils sur rendez-vous à l'intérieur de l'École.

2008



Le 27 octobre 2008, la Caisse ouvre son Centre de services de la Couronne sud, à Boucherville, pour répondre aux besoins de ses membres actuels et potentiels résidant ou travaillant sur la rive sud du Saint-Laurent.



2015



En intercoopération avec la Caisse Desjardins des travailleurs unis et la Caisse Desjardins des militaires, la Caisse procède à l'ouverture du Centre de services de l'Outaouais, en 2015, pour mieux servir les policiers et policières de l'ouest du Québec.

La Caisse d'économie des policiers provinciaux

À ses débuts, elle s'installe dans les locaux de l'APPQ, au 2120, rue Sherbrooke Ouest, angle Delorimier, à Montréal.



1970

Dès 1970, elle déménage au 1748 de la rue Parthenais, où elle se fait d'abord locataire de deux appartements au rez-de-chaussée de l'édifice de trois étages. En mai 1972, la Caisse a de grands projets pour l'immeuble de la rue Parthenais. Elle en fait l'acquisition et entreprend d'importants travaux pour en aménager les trois étages. Elle poursuit son projet en 1976 en achetant l'immeuble voisin de la Caisse et procède à sa démolition pour aménager un stationnement. Les locaux de la Caisse sont agrandis par l'arrière et par le sous-sol.

1971



En décembre 1971, avec l'assentiment des autorités de la Sûreté du Québec qui constatent les bénéfices qu'elle procure à ses membres, la Caisse installe son premier comptoir à l'intérieur du Quartier général du District de Québec, alors situé au 300, boulevard Saint-Cyrille Est.

Le centre de services Québec, en 2016.



En 1975, la Caisse procède à l'ouverture d'un nouveau comptoir de services à Chicoutimi, à l'intérieur du Quartier général du District Saguenay-Lac-St-Jean. Il sera fermé en 1981, n'ayant plus sa raison d'être à la suite de l'affiliation au Mouvement Desjardins.

1975



En 1989, le bâtiment de la rue Parthenais s'est beaucoup détérioré et la direction de la Caisse conclut que les multiples tentatives pour le rénover et l'agrandir ne sont pas satisfaisantes. À la recherche d'un nouveau local, on s'intéresse à un immeuble en construction à l'intersection des rues De Lorimier et De Maisonneuve, à quelques pas de marche du Grand quartier général.

1990



En juin 1990, la Caisse emménage dans ses nouveaux locaux au premier étage du 2100, De Maisonneuve Est.

Malheureusement, le siège social est victime de nombreux vols à main armée depuis son déménagement. Une étude d'achalandage conclue qu'une relocalisation serait profitable. Grâce à une étroite collaboration avec la direction de la Sûreté du Québec, un vieux rêve devient réalité : celui d'installer la Caisse à l'intérieur du Grand quartier général.

1994



En 1994, tandis que les services-conseils demeurent sur la rue Maisonneuve, les services courants sont déménagés au 2^e étage du 1701, rue Parthenais.



Le Centre de services Parthenais, en 2016

Une présence active en milieux de travail



Que ce soit pour recruter de nouveaux membres, pour promouvoir leurs services et l'expertise de leur équipe, pour présenter des projets spéciaux en partenariat avec les représentants syndicaux et patronaux, pour répondre à des besoins spécifiques de leurs membres, ou encore simplement pour échanger avec eux et recueillir leurs suggestions, les deux coopératives financières policières rendent visite à leurs membres dans leur environnement de travail.



Dès sa fondation en 1968, les dirigeants de la caisse fondée à l'intention des policiers provinciaux ont dû composer avec la réalité d'une répartition de ses membres sur un vaste territoire géographique. Rapidement, on recrute parmi les policiers des représentants bénévoles dans les districts qui n'ont pas de comptoir. Ceux-ci se rendent disponibles pour donner des informations sur la Caisse, promouvoir l'épargne, prendre des demandes de prêts et aider leurs confrères de travail à formuler un budget familial. Mieux que tout autre moyen, ces personnes ont permis de donner un visage humain à la Caisse, en répondant sur place aux questions des membres et en offrant à chacun des conseils financiers personnalisés.

À la Caisse d'économie des policiers de Montréal, le territoire à couvrir est plus limité. Durant les premières années, la présence des dirigeants dans les milieux de travail et la fidèle collaboration des représentants syndicaux assurent à la Caisse une étroite proximité avec ses membres. Plus tard, particulièrement à partir du moment où elle ouvrira ses services à une plus large communauté policière, la présence de trois policiers dégagés au sein de son équipe de direction représentera un net avantage. Ce sont eux qui rendront visite à leurs confrères policiers.

En 2015, la Caisse Desjardins des policiers et policières a effectué :

- 161 visites en milieu de travail
- 27 visites dans la communauté étudiante
- 20 visites à l'École nationale de police du Québec

Plus qu'une institution financière

Le lien de proximité que la Caisse Desjardins des policiers et policières cultive avec ses membres et partenaires va bien au-delà de tout autre institution financière, ce qui lui vaut, à juste titre, d'être reconnue comme une organisation policière.



1957

Un service exceptionnel le 31 décembre 1957

La veille du Jour de l'An 1958, la Caisse, pour rendre service à ses membres qui venaient de recevoir leur chèque de paye à l'heure où les banques étaient fermées, a décidé d'aller quérir un montant important à la banque et, sous la protection de sept policiers armés, de le transporter dans ses bureaux. Dès l'annonce de la bonne nouvelle, près de 1 125 policiers ont envahi le Centre et ont formé une longue file s'étendant de la porte de la Caisse jusqu'au bas de l'escalier. On voit ci-haut, les premiers de la tête auxquels répondaient les trois employées de la caisse : Mlle Yvette Fontaine; Mme Rita Larue et Mlle Françoise Corbeil.

Les caissières mirent environ trois heures et vingt minutes pour la vérification de ces argents. Pendant qu'elles échangeaient les chèques, le gérant et son assistant remplissaient les bordereaux de dépôts des chèques pour la banque. En tout, quelque 1 120 chèques furent changés et vers les 20 h 45, la Caisse fermait ses portes.

1976

Un service extraordinaire dans des circonstances extraordinaires

Une résolution du conseil d'administration du 28 mai 1976 autorisait le directeur à faire le nécessaire auprès des autorités afin que la Caisse d'économie des policiers de la Communauté urbaine de Montréal soit présente sur les lieux du Village Olympique les jours de paye pour encaisser les chèques de ses membres.

Au même moment, la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec accompagne ses membres sur les lieux de leur travail à l'occasion de la grève Alcan à Arvida et des Jeux olympiques de Montréal. Grâce à un comptoir de service mobile, les membres ont la chance d'effectuer la plupart des opérations courantes sur place, parfois même en soirée et les fins de semaine.



1990

La Caisse d'économie Sûreté du Québec présente aux barricades

Lors de la crise amérindienne de 1990, des employés accompagnent les membres au travail. Munis de vieux tiroirs-caisses, ils vont chaque jour chercher de l'argent au Complexe Desjardins, puis sont escortés en auto et parfois en hélicoptère par les policiers jusque sur les lieux, à Oka, Châteauguay et St-Régis. Des comptoirs de service sont installés dans les quartiers temporaires de la police.

À l'été 1990, plus de quatre millions de dollars auront été échangés. En plus de se retrouver dans le feu de l'action, les employés ont l'occasion de se rapprocher de membres dont ils ne connaissaient souvent que le timbre de la voix, puisque 75 % des transactions de la Caisse sont effectuées par téléphone. Murielle Cormier, agente-conseil dépêchée sur les lieux relate : « Durant la crise, on avait l'impression de faire partie intégrante de la Sûreté; le local réservé à la caisse était devenu un lieu de détente pour les policiers. Ils se sentaient chez eux, et n'hésitaient pas à exprimer leurs émotions, notamment à quel point leur femme et leurs enfants leur manquaient. »



L'équipe de la Caisse responsable de la coordination de l'opération : Chantal St-Amant, directrice services aux membres, Francine Grégoire, agente administrative, Murielle Cormier, agente-conseil et Marcel-André Charest, directeur général.

Tiré du journal *Contact*92, Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec, Volume 3, Numéro 4, Décembre 1990

Accessibilité et technologies

Offrir aux policiers et policières une expérience optimale occupe une place importante au classement des priorités qui ont guidé les actions de la Caisse au fil du temps. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour adapter et simplifier l'expérience qu'elle réserve à ses membres.

Pour ce faire, elle a su garder une oreille attentive à leurs besoins évolutifs et a remis plus d'une fois en question ses façons de faire. Toujours à l'affût des nouvelles technologies, elle a rendu ses services disponibles à distance et s'est maintes fois prêtée à des laboratoires visant à expérimenter de nouveaux systèmes et processus pour le compte du Mouvement Desjardins.

Une vision d'avenir de 1967

«[...] dans un avenir très rapproché, les consommateurs pourront faire leurs emplettes et payer la facture sans avoir à verser la somme soit comptant, soit par chèque. Le paiement se fera tout simplement par un ordinateur électronique. [...] la CARTE DE COMPTANT deviendra le principal instrument monétaire de l'avenir. [...] L'employeur, au lieu de payer son employé par chèque ou en argent, porterait tout simplement à son compte bancaire, à la banque ou caisse de son choix, le montant de son salaire hebdomadaire ou mensuel. Lorsqu'il fera un achat, l'employé présenterait sa carte de comptant qui serait introduite dans une machine spéciale reliée à l'ordinateur de la banque. Ce cerveau électronique effectuerait la transaction en débitant le compte de l'employé, au crédit du magasin. La même procédure pourrait s'établir avec les comptes budgétaires pour payer le loyer, les services publics, les comptes de gasoline: l'employé avertirait tout simplement la banque ou la caisse d'avoir à payer ces comptes. L'ordinateur ferait le reste. L'ordinateur pourrait également informer le client, sur un simple appel téléphonique, de l'état de son compte en banque.»

Extrait de *L'électronique au service de la Caisse. Élimination des chèques et de l'argent*, par Roger Chamberland, assistant-gérant, dans la Revue des agents de police, juin 1967

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Laurent Pichette
1991-1997



Gilles Falardeau
1991-1994



Gérard St-Cyr
1987-1999



Guy Lindsay
1991



En 1967, le conseil d'administration signe une entente avec la Banque provinciale pour permettre aux membres de faire des chèques. Une nouveauté qui révolutionnera la gestion des finances personnelles des policiers de Montréal qui n'ont plus à se déplacer à la Caisse chaque fois qu'ils souhaitent obtenir de l'argent comptant.

1967



De gauche à droite, assis : vice-prés Lionel Poupart ; président André Dupuis ; sec. Paul Filteau ; debout, même ordre : gérant Guy-L. Moisan ; et M. Robert Soupras, directeur-général de la Fédération des Caisses d'Économies du Québec, photographiés alors qu'était signée la convention pour la compensation des ordres de la Caisse d'économie des Policiers de Montréal. (Photo La Fortune)

L'année suivante, les membres peuvent acquitter au comptoir de leur Caisse leurs factures de gaz naturel, d'électricité et de téléphone, en plus de se procurer leur billet de la Loto Québec. Pour les voyageurs, la Caisse met à leur disposition des chèques de voyage et des devises étrangères.



Au terme d'une année d'opération, les dirigeants de la Caisse d'économie des policiers provinciaux constatent déjà la popularité du service par téléphone. Une seconde ligne téléphonique est installée.

1971



De gauche à droite : Claude Désautels, André Dupuis, Jean-Guy Blanchette, Paul Filteau et Colette Tremblay. Le nouveau système télégestion N.C.R., acquis par la Caisse d'économie des policiers de Montréal en avril 1971, permet d'inscrire mécaniquement les entrées aux carnets de caisse de ses membres.



En 1975, grâce à l'acquisition d'un service de télétraitement des données, la Caisse d'économie des policiers provinciaux règle un problème de taille. Ses membres n'ont plus à expédier leurs carnets afin de procéder à leurs mises à jour : le nouveau système permet d'émettre des états de compte. C'est toute une révolution pour une caisse dont les membres sont répartis partout dans la province!

Le 26 novembre 1979, la coopérative financière des policiers provinciaux est fermée pour permettre aux employés et dirigeants d'effectuer le transfert de tous les comptes au nouveau système. Cette installation permet à la caisse d'offrir les services inter-caisses dès le 7 juillet 1980. Dès lors, les membres eurent la possibilité d'effectuer leurs transactions dans les 1610 caisses populaires et d'économie à l'échelle de la province.

1980



Dans la même foulée, la Caisse d'économie des policiers de Montréal fait l'achat, en 1980, d'un système informatique : un ordinateur avec imprimante et deux écrans cathodiques de marque Digital. L'implantation du système, relié à celui des caisses Desjardins, accélérera de beaucoup la rapidité d'exécution des transactions.

En 1982, les premiers guichets automatiques sont installés dans la région de Trois-Rivières. Pour améliorer l'accessibilité des policiers de la Sûreté du Québec à leur compte, la Caisse envoie une carte à tous ceux qui habitent cette région. L'expérience est concluante et la satisfaction, générale : les autres membres de toutes les autres régions recevront leur carte la même année.

En 1983, la Caisse acquiert son premier compteur à billets. Les employés en font profiter les policiers qui viennent faire les dépôts des perquisitions de la Sûreté du Québec, à leur grande satisfaction.

Au printemps 1985, le conseil d'administration autorise l'achat d'un premier guichet automatique qui sera installé dans le hall d'entrée du 460, rue Gilford.

En 1986, c'est le début du Service Interac: une révolution dans les méthodes de consommation.

Le saviez-vous ?

Avant que le Mouvement Desjardins n'offre un service de tri pour les chèques de compensation aux caisses en juin 1987, le personnel classait par numéro de compte jusqu'à 4 500 chèques par jour.



1985



Le conseil d'administration de la Caisse de la Sûreté du Québec profite du déménagement de son siège social au 2100, boulevard de Maisonneuve Est, pour faire l'acquisition d'un premier guichet automatique qui sera installé au rez-de-chaussée du même édifice. L'année suivante, elle installe un second guichet à l'intérieur du 1701, rue Parthenais et, un troisième en 2000, cette fois à son centre de services de Québec.

LÉGENDE

- Membre honoraire
- Sûreté du Québec
- Montréal

Richard Larose
1987-1991



Normand Choquette
1992-1993



John Masny
1988-2005



1996



En 1996, trois réceptionnistes sont à l'œuvre pour répondre aux appels des membres de la Caisse Desjardins Sûreté du Québec qui dispose d'un total de 20 lignes téléphoniques et de 2 numéros sans frais.

En 1997, la Caisse d'économie des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal se dote à son tour d'un numéro de téléphone sans frais, tandis que le Mouvement Desjardins déploie les services téléphoniques AccèsD.

En 2009, le centre d'appel à réception humaine de la Caisse Desjardins des policiers et policières, installé dans son nouveau Centre de services Couronne Sud, permet à ces cinq agentes à l'accueil de répondre aux quelque 1000 appels quotidiens, placés par les policiers municipaux, provinciaux et fédéraux à leur coopérative financière. Un numéro unique, sans frais en Amérique du Nord, est également mis en service.

2011



Des technologies à l'ère du 2.0

En 2011, la Caisse introduit deux nouvelles solutions technologiques: les services-conseils mobiles et les conférences Web. La première permet de conclure des transactions-conseils à l'extérieur des bureaux de la Caisse et la seconde offre au membre de parler à son conseiller et de le voir à partir de son domicile ou de son travail.

François Sauvé
1994-1996



Gilles Robichaud
1989-2002



Robert Bélec
1995-1996

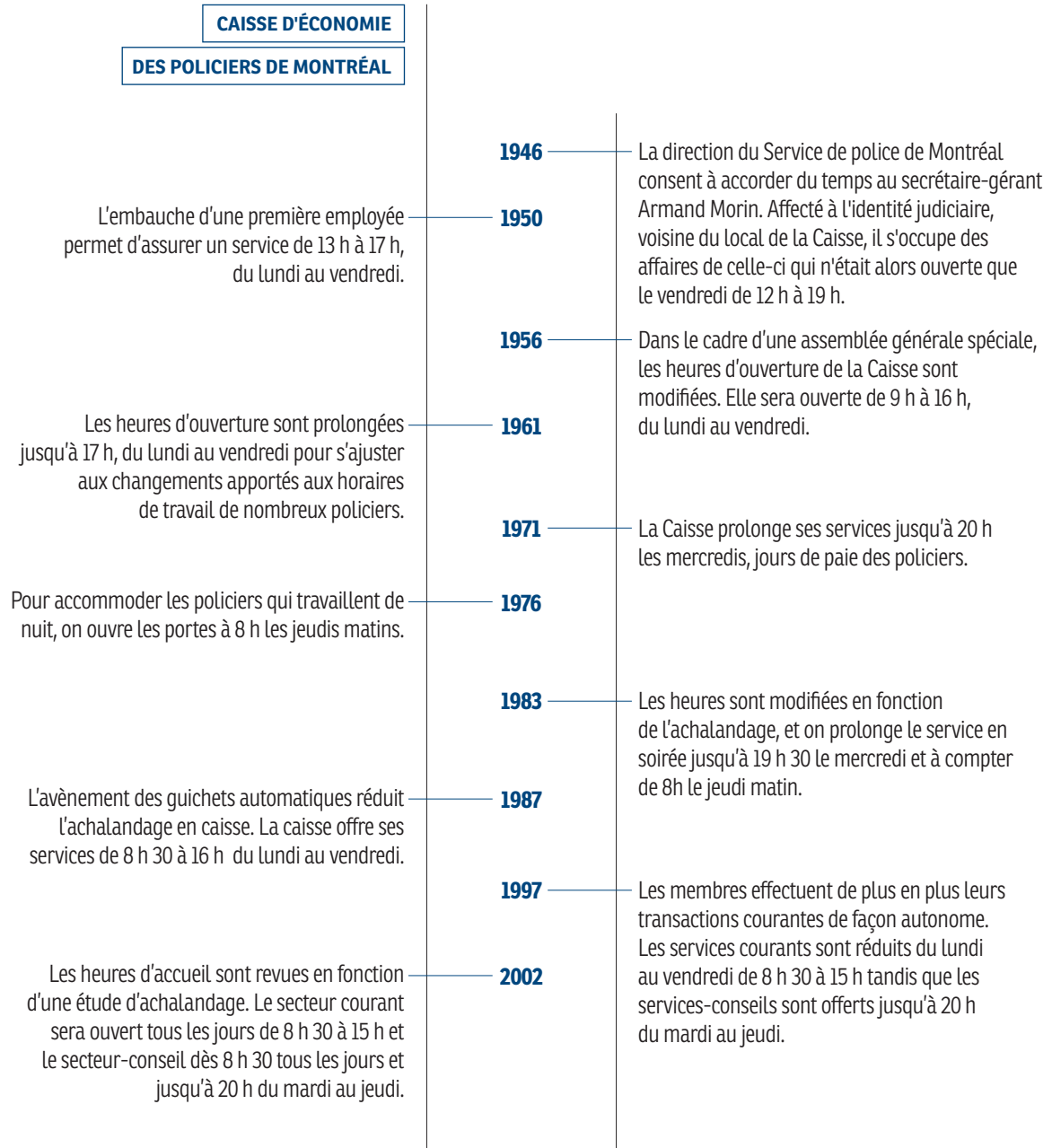


Jacques Bérubé
1996-1997





Heures d'accueil

Un des avantages distinctifs des caisses d'économie est qu'elles adaptent leurs heures d'accueil aux horaires et disponibilités de leurs membres. Au cours de leur histoire, les coopératives financières vouées au service des policiers et policières sont demeurées à l'écoute de leurs besoins, au gré de l'évolution de leurs réalités professionnelles.



LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Gilles Lemieux
1996



Gilles Filiatrault
1992-1997





On augmente les heures d'accueil aux membres qui s'étendent de 10 h à 16 h du lundi au vendredi.

Les heures d'affaires sont prolongées en soirée le jeudi jusqu'à 20 h. Les autres jours, la Caisse est ouverte de 9 h à 16 h.

CAISSE D'ÉCONOMIE

DES POLICIERS PROVINCIAUX

DU QUÉBEC

1968

Pour répondre aux besoins de ses premiers sociétaires, la Caisse d'économie des policiers provinciaux du Québec est ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

1969

1975

La Caisse améliore son accessibilité. Elle sera ouverte de 8 h à 17 h chaque jour de la semaine.

1994

2006

La caisse offre ses services sur une plage horaire totale de 40 heures par semaine, réparties du lundi au vendredi, jusqu'à 19 h les mardis et mercredis.

2013

Depuis 2013, la Caisse Desjardins des policiers et policières réserve à ses membres :

- **des heures d'accueil physique et téléphonique élargies qui totalisent 47 heures par semaine :**
- **dès 8 h 30 le matin et jusqu'à 20 h les mercredis et jeudis soirs, en alternance dans ses centres de services ;**
- **des services de financement et de placement disponibles sur rendez-vous les soirs de semaine.**

Jean-Pierre Michaud
1996-2000



Denis Cyr
1996-2005



Au-delà de la technologie et de l'accessibilité, c'est l'accueil réservé par les membres de l'équipe qui, de tout temps, a fait en sorte que les policiers ont senti qu'ils franchissaient le seuil de LEUR caisse!

Une équipe talentueuse et dévouée

Une grande partie du succès de la Caisse repose sur la qualité des personnes qui lui prêtent leurs talents. Parce qu'ils sont les voix et les visages qui portent la Caisse au quotidien, la direction a toujours attaché beaucoup d'importance au choix des membres qui composent son équipe. Pour que l'institution incarne pleinement sa mission de caisse de groupes et exprime sa distinction coopérative, elle prend grand soin d'imprégner les membres de son personnel de la culture policière.

C'est pourquoi, de tout temps, les membres du personnel ont fait cœur avec la communauté policière, l'ont servie et continuent de la servir, avec fierté et dévouement.

« Il est une richesse inépuisable, source de croissance et de prospérité : le talent et l'ardeur des femmes et des hommes. »

— Maurice Lévy

Les équipes au fil du temps

De sa fondation en 1946, à l'embauche de la première employée en 1950, les affaires de la Caisse d'économie des policiers de Montréal étaient conduites par son directeur-gérant, Armand Morin. La direction du Service de police de Montréal avait consenti à le dégager de ses fonctions policières quelques heures par semaine.

La première employée de la Caisse fut Mademoiselle Gisèle Paradis. On la voit sur cette photo de septembre 1949, aux côtés de M. Guy-A. Moisan. Elle sert M. Jean-Paul Lapointe, président de La Fraternité, premier sociétaire à s'être présenté dans les nouveaux locaux de la Caisse situés au-dessus du poste 4, au 207 de la rue Ontario Est.



1949

Le saviez-vous ?

En 1954, le salaire d'une caissière était de 1 763,70 \$ par année.

1984



Les membres du personnel, exclusivement féminin, réunies pour célébrer les 25 ans de service de Mademoiselle Fernande Delorme, en 1984.

1987



1989



En 1989, l'équipe est composée de 36 personnes.

Le 23 octobre 1987 : Les employés déclarent une grève générale. Le conflit durera jusqu'au décret de retour au travail ordonné par un arbitre le 6 juillet 1988. Grâce aux dirigeants, aux cadres et aux membres, la Caisse a su maintenir son rythme de croisière pendant cette période.



2002

Cinquante-deux personnes forment équipe en 2002, au service des policiers et policières de Montréal.



2007

En 2007 : une équipe de talent et mobilisée!

Les tout premiers membres du personnel de la Caisse fondée par les policiers provinciaux du Québec furent Madeleine Lemay et Guy Magnan. Les deux étaient employés à temps plein par l'Association des policiers provinciaux du Québec. Madeleine Lemay fut libérée de ses autres tâches pour assurer les opérations de la Caisse.

1972



En 1972, l'équipe de la rue Parthenais est composée de sept personnes.



M. Léo Cantin fut le premier responsable du comptoir de Québec, de 1971 à sa retraite en 1988.



1975






La petite équipe du comptoir de Chicoutimi en 1975 avec, en avant-plan, son responsable, M. Léon Gagnon.



Au tout début des années 1990, l'équipe du point de services de Québec compte trois employés.

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Louis Chénier
1997-2000



Jules Fradet
1997-2000



Jean-Guy Charbonneau
1992-1996



1990



Une vingtaine de personnes compose l'équipe au service des policiers provinciaux du Québec en 1990.

2008



L'équipe de Montréal, vers la fin des années 1990.



En 2008 : une équipe fière et professionnelle!

En 2009, avec ses 110 employés, la nouvelle Caisse Desjardins des policiers et policières dispose d'une force humaine mobilisée et compétente!

2009



Au fil des années, l'équipe a acquis une expertise unique par sa connaissance des fonds de pension et avantages sociaux des policiers. Cette compétence permet à ses conseillers de prodiguer aux policiers et policières des conseils intéressants, plutôt que des conseils intéressés.

Aucune autre institution ne possède cette fine connaissance de la profession policière.

Membres ambassadeurs

En 2012, soucieuse de reconnaître l'apport exceptionnel d'employés qui ont œuvré de longues années au service de la Caisse et qui ont eu un impact significatif sur les membres, autant par leur engagement professionnel que par leur implication personnelle dans la communauté policière, la Caisse a instauré une nouvelle catégorie d'employés émérites, sous l'appellation de Membres ambassadeurs.

À ce jour, trois personnes ont reçu ce titre :



Réjeanne Maltais,
employée de 1979 à 2011,
conseillère en finances
personnelles






Denis André Hurteau,
employé de 1999 à 2012,
planificateur financier



Richard Hanna,
directeur développement
des affaires,
policier délogé du SPVM,
de 1997 à 2014

LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

Jocelyn Marleau
1997-2000



Gilles Girard
1993-1995



Gilles Pagé
1997-2003



Christian Chalin
1998-2000



Portrait
2016

**« Puisque notre motivation repose sur votre satisfaction,
notre caisse ne pourra que poursuivre son ascension. »
– Jacques Dextrateur, président**



Caisse Desjardins des policiers et policières

La Caisse Desjardins des policiers et policières est une institution bien vivante, à la fois mature et dynamique. Grâce à l'engagement de ses dirigeants, au talent de son équipe et à la confiance de ses membres, elle ne cesse de progresser. Son écoute, sa vision et sa prévenance des besoins financiers des policiers et policières lui permettent d'occuper une place de choix dans la grande communauté policière du Québec.



Mario Desrochers
Président
2014 à ce jour

Élu au conseil d'administration en 2014, il en devient le président dès sa première année d'engagement. Son leadership reconnu, sa grande expérience de gestion et la passion qu'il porte à placer l'intérêt des membres au cœur de toutes les décisions en font un acteur de premier plan dans les succès actuels de la Caisse Desjardins des policiers et policières.



Normand Prévost
Directeur général
2000 à ce jour

Policier de carrière au Service de police de la Ville de Montréal à compter de 1981, il est d'abord élu dirigeant au conseil d'administration en 2000. Dégagé du Service en 2001 pour rejoindre l'équipe de gestion, il est promu à la direction générale en 2007. Il met tout en œuvre pour que la Caisse soit reconnue comme l'institution financière par excellence, au service des policiers et de la communauté policière du Québec. À cette fin, il mobilise gestionnaires et employés pour faire rayonner la Caisse dans l'ensemble des milieux professionnels, associatifs et de formation. Reconnu pour son dynamisme et sa quête de l'excellence, il insuffle aux membres de son équipe des valeurs fondamentales d'engagement et d'appartenance. Sa célèbre devise « C'est ça l'Appartenance » exprime très bien sa vision.

Michel Daigle
1998-2000



Christiane Malenfant
1997-2012



Freddy Foley
1998-2000





Carl Bélisle
Premier
vice-président
2011 à ce jour



Jacques Dextrateur
Deuxième
vice-président
1998 à ce jour



François Lemay
Secrétaire
2008 à ce jour



Louis Audet
Dirigeant
2007 à ce jour



Stacy Bissonnette
Dirigeant
2014 à ce jour

Conseil d'administration



Patrice Cardinal
Dirigeant
2008 à ce jour



Serge Harvey
Dirigeant
2015 à ce jour



Stéphane Laroche
Dirigeant
2006 à ce jour



Bernard Pettigrew
Dirigeant
2014 à ce jour



Marc-André Proulx
Dirigeant
2012 à ce jour



Clément Rose
Dirigeant
2006 à ce jour



Karyne Sirois
Dirigeante
2015 à ce jour



Robert St-Jean
Dirigeant
1996 à ce jour



Katerine Bélanger
Dirigeante stagiaire
2015 à ce jour



Guy Lefrançois
Président
2007 à ce jour



Claude Chagnon
Secrétaire
1992 à ce jour



Jean Baraby
Conseiller
2014 à ce jour

Conseil de surveillance



Olivier Lapointe
Directeur principal
au développement
2011 à ce jour



Marc Bédard
Directeur
développement
des affaires
2014 à ce jour



Michel Boutin
Directeur
développement
des affaires
2012 à ce jour

Policiers dégagés

En relation
constante
avec le milieu

Raymond Paradis
1997-2007



Jean-Guy Dagenais
2001-2004



LÉGENDE



Membre
honoraire



Sûreté du Québec



Montréal



34 720 membres

- 33 765 policiers et policières municipaux, provinciaux, fédéraux, agents de la paix, leurs conjoints et enfants
- 955 membres entreprises et partenaires associatifs

1^{RE} PLACE

En importance parmi les caisses de groupes

Au 40^e rang parmi les 335 caisses Desjardins

Volume
d'affaires de

1,9 milliard \$

Portefeuille épargne-placement de 1,1 G\$
Portefeuille de prêts de 838 M\$

RISTOURNES

- Des ristournes individuelles consécutives depuis 1994
- Un fonds d'aide au développement du milieu

Une offre de services distinctive



Une proximité et une accessibilité de tous les instants :

- 7 centres de services répartis dans la province
- Un centre d'appel à réception humaine
- Des conférences Web avec les conseillers
- Des heures d'accueil qui totalisent 47 heures par semaine
- Des services de placement et de financement disponibles sur rendez-vous les soirs de semaine
- Des services hypothécaires à domicile en collaboration avec les représentants hypothécaires Desjardins
- Une ligne téléphonique sans frais en Amérique du Nord
- Un site Internet distinctif qui porte l'identité policière
- Une page Facebook active et dynamique
- Un compte Twitter

Ronald Boudreault
2005-2007



Luc Fournier
2005-2007



Une équipe mobile et mobilisée




103 professionnels de la gestion des finances personnelles, dont une force conseil de 50 conseillers et planificateurs financiers



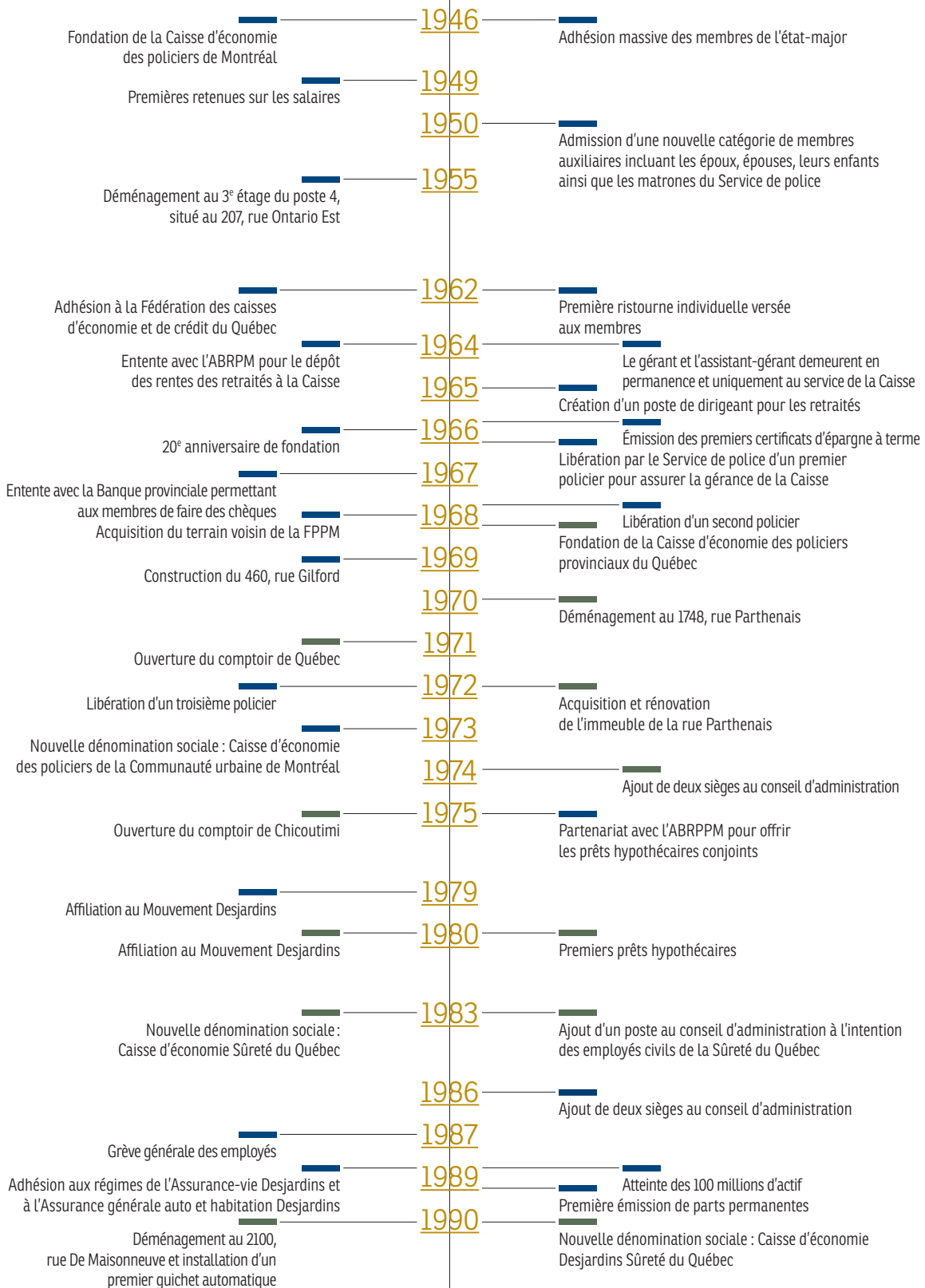
«Ce qui fait sans contredit la richesse de notre institution, c'est la confiance que nous y mettons tous à OSER son devenir!»

— Normand Prévost, AGA 2008

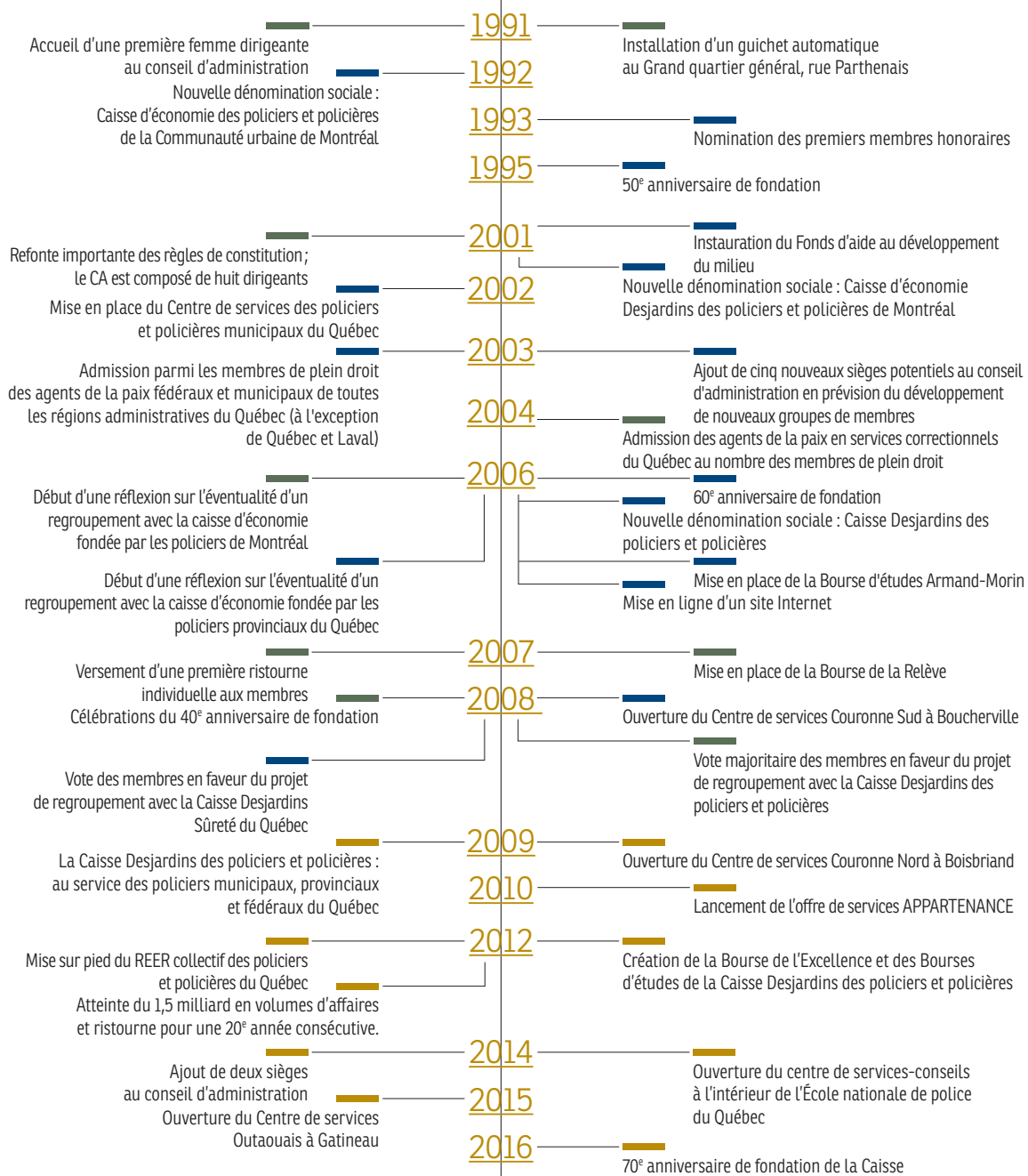
LÉGENDE

-  Membre honoraire
-  Sûreté du Québec
-  Montréal

CHRONOLOGIE 1946-1990



CHRONOLOGIE 1991-2016



LÉGENDE

- Caisse Desjardins des policiers et policières
- Sûreté du Québec
- Montréal



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*

caisse-police.com



Desjardins